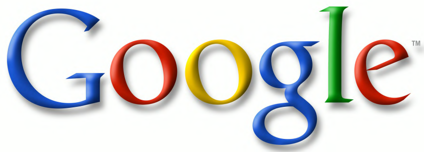
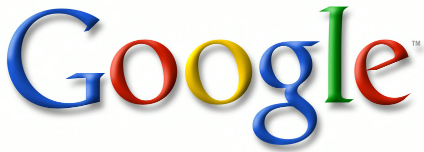
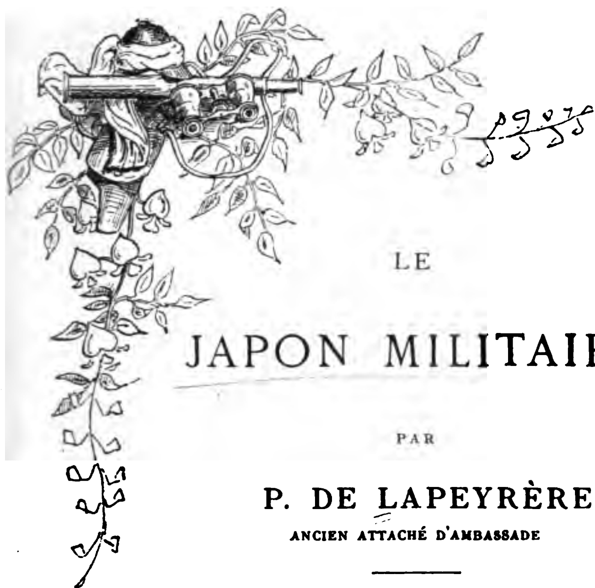




LE

JAPON MILITAIRE

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E PLON ET C[ie], RUE GARANCIÈRE, 8.



LE JAPON MILITAIRE

PAR

P. DE LAPEYRÈRE

ANCIEN ATTACHÉ D'AMBASSADE

AVEC GRAVURES D'APRÈS DES DESSINS ORIGINAUX



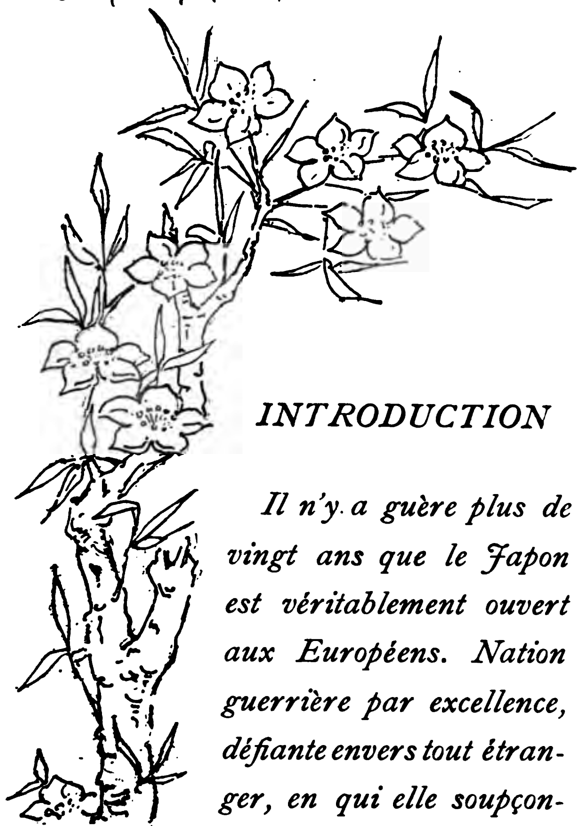
PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

—

1883



INTRODUCTION

Il n'y a guère plus de vingt ans que le Japon est véritablement ouvert aux Européens. Nation guerrière par excellence, défiante envers tout étranger, en qui elle soupçonnait volontiers une arrière-pensée de conquête, les Japonais ne se sont décidés qu'en 1864 *à entrer*

en relation avec notre civilisation. C'est ce qui explique l'invasion subite, sur le marché de Paris, des produits du Japon soit industriels, soit artistiques : armes de toutes sortes, bronzes, meubles, bibelots, étoffes à dessins ou à fleurs étranges, albums à images, etc. Comme il arrive toujours dès qu'apparaît une nouveauté exotique, la mode s'en est mêlée, et un mot de création récente, le japonisme, *désigne aujourd'hui l'espèce d'engouement qui a produit en peu de temps une classe encore inédite de collectionneurs et, pour ainsi dire, un art archéologique spécial.*

Le gros du public français ne connaît guère le Japon que par ses produits, jadis d'une importation difficile et rare, et tout à coup répandus à profusion par suite de rapports réguliers entretenus avec

l'Europe. Quant à l'organisation spéciale, quant au passé, quant aux mœurs mêmes, quant à l'histoire du Japon, sans doute un grand nombre d'ouvrages ont été composés sur ces questions. On sait qu'un jour, ce pays si longtemps fermé aux Européens a été pris d'une sorte de fièvre de civilisation à l'européenne, de la résolution de calquer nos institutions, à ce point même que l'idée d'une assemblée parlementaire commence à se faire jour chez un peuple hier encore régi par une féodalité. Des professeurs de droit, des jurisconsultes, des savants, ont été appelés au Japon en vue d'y élaborer des lois nouvelles calquées sur les nôtres, et d'y établir des écoles. Le costume européen commence à remplacer l'ancien costume japonais, beaucoup plus pittoresque. Et

au lieu d'européen, je devrais dire américain, car l'américanisme, avec ses façons positives, pénètre dans les nouvelles mœurs du Japon, en même temps que notre progrès. Le seul tableau de ces changements accomplis en si peu de temps, et que quelques esprits trouvent un peu brusques, exigerait un volume. Tel n'est cependant pas l'objet de ce livre : je me suis attaché à le circonscrire dans le cadre particulier qu'indique son titre. C'est le Japon militaire, *le Japon presque inconnu encore, que je me propose de raconter.*

Un séjour de plus de deux ans dans cette contrée de l'extrême Orient, et des circonstances particulières auxquelles j'ai dû de puiser aux sources les plus sûres, m'ont permis de recueillir à cet égard des renseignements précis et des

chiffres officiels. Mais un pays tel que le Japon, à peine révélé d'hier, conserve, même à travers ses premières transformations à l'européenne, assez d'originalité et de pittoresque, pour qu'on n'ait pas le droit de négliger ce côté intéressant. Le détail anecdotique tiendra donc une grande place dans cette étude, qui est une causerie de voyageur sur des faits vus, observés et pour la première fois mis en pleine lumière.

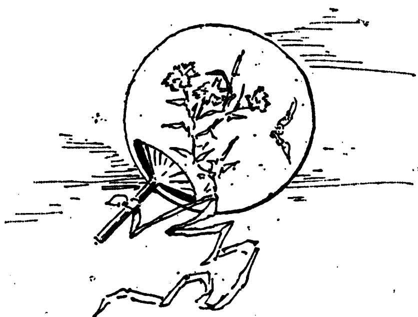
Ce travail sur l'organisation militaire au Japon m'a été d'autant plus agréable à faire, que c'est à la France que l'honneur en revient. Ce sont nos missions militaires françaises qui ont seules organisé l'armée japonaise.

Au général Oyama, ministre de la guerre, j'offre cet ouvrage. Il lui rappel-

lera, je l'espère, que jadis les membres de la légation de France étaient heureux et fiers d'entretenir avec les Japonais des rapports excellents, qu'ils ne regardaient pas comme incompatibles avec leurs devoirs.

A tous ceux qui m'ont aidé de leurs lumières et de leur expérience, j'adresse ici mes plus sincères remercîments.

P. DE L.





Samouraï en tenue de ville.

LE

JAPON MILITAIRE

I

L'ANCIEN JAPON

Lorsqu'il y a vingt ans le Japon se décida (je dirai dans quelles circonstances purement fortuites) à entrer en rapports directs avec l'Europe, plus de trois siècles s'étaient écoulés depuis le jour où d'héroïques missionnaires, sous la direction de saint François Xavier, avaient tenté d'introduire dans ce pays lointain la civilisation chrétienne.

Ces missionnaires, les uns français, les

autres espagnols, arrivèrent au Japon en 1550. Un instant ils purent croire au succès de leurs prédications. De nombreux prosélytes vinrent à eux. Malheureusement, cette influence même, prise en peu de temps par des étrangers, devait porter ombrage aux chefs d'un peuple régi féodalement. Le prestige de l'Empereur courait risque de diminuer à mesure que le prestige catholique croîtrait. Un massacre général des missionnaires et des chrétiens fut résolu et accompli. Ainsi furent anéantis dans le sang ces premiers efforts de la civilisation[1].

[1] Toute trace de catholicisme ne devait toutefois pas disparaître, et le dévouement de tant de missionnaires ne fut pas inutile. Dans le sud du Japon, où les conversions avaient été nombreuses, le souvenir du passé subsista malgré tout. Sans doute les habitants n'avaient plus de croyances exactes, mais les générations se transmettaient, à travers les siècles, le souvenir d'une religion véritablement grande, pour laquelle beaucoup de leurs ancêtres avaient été suppli-

Tel était le Japon au moment du massacre des premiers missionnaires, tel il demeurait encore il y a vingt ans. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, l'ancien régime féodal français est le seul qui puisse donner une idée relative du système de gouvernement des Japonais. Au seizième siècle, comme il y a vingt ans, le pouvoir véritable se concentrait dans les mains

ciés. Quand le pays fut définitivement ouvert et que les missionnaires purent revenir, ils trouvèrent le terrain préparé.

Au mois de décembre 1880, je passai à Nagasaki, me rendant en Chine. J'allai faire visite à Mgr Petitjean ; Sa Grandeur me dit qu'il y avait déjà trente mille catholiques dans le Sud seulement. Avec Monseigneur se trouvait, ce jour-là, le R. P. Poirier, curé d'un village distant de quelques lieues. Dans ce village, sur trois mille cinq cents habitants, il y avait trois mille catholiques, et le P. Poirier ajoutait que tous les enfants venaient le saluer quand il sortait dans les rues. Il avait l'air si heureux, que je ne pus m'empêcher de lui demander si la France ne lui manquait pas depuis dix-sept ans qu'il était parti. « Je compte bien mourir ici », me répondit-il.

Je ne devais pas le revoir. Quand je repassai à Nagasaki, quelques mois plus tard, le vénérable prêtre n'était plus, il avait été emporté par la fièvre typhoïde. Son souhait s'était réalisé : il était mort au champ d'honneur.

du Taïcoun (shogoun en japonais), lequel avait pour résidence Tokio, alors Yeddo. L'Empereur ou Mikado résidait à Kioto et abandonnait l'autorité effective à cette espèce de maire du palais. Immédiatement après, par ordre hiérarchique, venaient les *daïmios,* seigneurs territoriaux, dont quelques-uns peuvent être assimilés aux anciens grands feudataires de notre régime féodal. Les *daïmios* étaient eux-mêmes entourés de leurs *quéraïs* (vassaux) et avaient sous leurs ordres les *samouraïs* (guerriers). Étant donné le caractère, le tempérament essentiellement guerriers de la nation japonaise, on conçoit ce que devait être une pareille organisation toute militaire. Sous l'influence d'une aristocratie également guerrière, décidée à conserver intacte son autorité presque souveraine

en fermant le Japon à toute intrusion étrangère qui eût pu diminuer ou contrebalancer cette autorité, on se fait aisément une idée de cette population farouche, toujours armée, sans cesse mise en garde contre des ennemis inconnus, et rendue aussi jalouse que ses maîtres de son autonomie presque barbare.

L'horreur, la haine des étrangers, tel fut pendant des siècles le sentiment dominant chez les Japonais. Ils excluaient même les Chinois, leurs voisins, qui ne pouvaient envoyer à Nagasaki que dix jonques par an.

Une seule exception fut admise par les Japonais, et encore fut-elle entourée de réserves et de précautions sévères : elle concernait les Hollandais.

Il faut chercher la cause de cette exception singulière dans le souvenir

des événements survenus à la suite du débarquement des premiers missionnaires. C'était la religion catholique qui, dans l'opinion de la féodalité japonaise, avait failli compromettre et avait menacé de détruire le prestige de cette aristocratie militaire. Or, les Hollandais étaient protestants. A ce titre, ils apparurent aux Japonais comme les ennemis-nés des catholiques, et, par cela même, ils obtinrent de faire fléchir la consigne terrible prise contre les étrangers quels qu'ils fussent. La féodalité japonaise se dit qu'elle n'avait pas à redouter de ces protestants le retour du danger que lui avaient fait courir les missionnaires catholiques. Mais, néanmoins, les Hollandais furent loin d'exercer librement leur commerce avec le Japon.

Il fut stipulé expressément :

1° Qu'ils ne pourraient envoyer chaque année dans les eaux japonaises que deux vaisseaux seulement;

2° Que ces navires n'auraient le droit d'aborder que dans la petite île de Desima, située dans la rade de Nagasaki. Défense aux matelots hollandais de poser le pied sur toute autre terre japonaise.

Ainsi, même envers les Chinois, que la communauté de religion devait rendre peu suspects d'entreprises de prosélytisme, même à l'égard des Hollandais, considérés par les Japonais eux-mêmes comme les adversaires de la propagande catholique, des mesures de défiance, à peine amendées, étaient prises et strictement exécutées.

Il en fut ainsi jusqu'à la première moitié de ce siècle. C'est ce qui explique

pourquoi le Japon apparut pendant si longtemps aux Européens comme un pays mystérieux, effrayant, presque fantastique, et pourquoi aussi, par une réaction opposée, la curiosité, l'engouement même, se sont portés avec vivacité vers ce pays, subitement ouvert à la civilisation, et vers ses produits, d'autant plus intéressants, qu'ils se révélaient tout à coup dans leur saveur originale.

L'extension prise par la marine marchande depuis le début de ce siècle surtout, l'impulsion donnée par la vapeur aux transports, les nécessités coloniales et l'immense développement du commerce international dans l'extrême Orient devaient, tôt ou tard, obliger, fût-ce par la force, le Japon à sortir de cet isolement. Des remontrances comminatoires prévinrent le Taïcoun qu'il n'avait pas le

droit de fermer aux autres nations des ports creusés par la nature même dans des parages dangereux. Force fut bien au gouvernement japonais de se rendre à ces sommations et de recevoir à Yeddo des représentants des grandes nations européennes. Ce ne furent cependant pas ces sommations qui décidèrent le Japon à une réconciliation définitive avec l'Europe. Ici encore une petite cause produisit un grand effet. Le simple raccommodage d'un bateau japonais par un Européen fut le *verre d'eau* qui détermina cette révolution, plus inattendue encore que la révolution d'Angleterre par le *verre d'eau* de 1688.

Le navire japonais le *Syokakou Marou* se trouvait hors d'état de reprendre la mer, à moins de réparations urgentes. Le hasard voulut qu'en ce moment même

un ingénieur français résidât à Yokohama, où la présence de quelques étrangers commençait à être tolérée, mais sans que cette tolérance impliquât encore de rapports internationaux vraiment amicaux. Soit insuffisance reconnue des constructeurs japonais, soit commencement de confiance dans les lumières européennes, le gouvernement japonais proposa à l'ingénieur français la réparation du navire.

Notre compatriote se mit à l'œuvre : quelques mois lui suffirent pour mener à fin l'ouvrage commandé, et, lors du règlement, les Japonais furent étonnés de la modicité des dépenses. Un de ces Européens dont ils s'étaient si longtemps défiés leur livrait d'excellent travail, et ils se trouvaient y gagner à tous les points de vue.

Cela fit réfléchir les Japonais.

— Décidément, durent-ils se dire, les Européens comptent parmi eux d'habiles gens, et il y aurait intérêt pour nous à nouer avec eux des relations régulières et suivies.

Le prince de Nabeshima venait, à la même époque, d'offrir au gouvernement japonais une machine à vapeur. Grande nouveauté en ce pays, fermé depuis ses origines non-seulement à tout progrès, mais encore à toute réforme matérielle, pratique. Il fallait éprouver cette machine à vapeur, la vérifier : l'ingénieur français s'était trop bien acquitté de sa première besogne pour que le gouvernement japonais hésitât à s'adresser encore une fois à lui. En effet, les choses continuèrent à aller au mieux, et bientôt notre compatriote fut autorisé à installer une

forge dans les environs de Yokohama. Cette décision consacrait définitivement la supériorité reconnue de la science européenne, car elle fut prise à la suite de la lecture et de la discussion d'un important *Mémoire* ou *Rapport* de l'ingénieur français.

Ceci se passait peu d'années après la guerre d'Italie. En dépit de l'obstination des Japonais à fermer leurs ports aux Européens, il avait bien fallu transiger. Un représentant officiel de la France, M. Léon Roche, portant titre de ministre plénipotentiaire, avait même été accepté par le gouvernement japonais. Notre représentant contribua largement, par son habileté, à dissiper les dernières défiances du souverain près duquel il était accrédité.

Un beau jour, M. Léon Roche reçut

la visite officielle d'un envoyé du Taïcoun. Au nom de son maître, cet envoyé venait demander au ministre français de vouloir bien transmettre à son gouvernement la requête suivante :

Le Japon sollicitait de la France l'envoi d'instructeurs militaires capables d'organiser l'armée et la marine japonaises d'après les principes européens.

C'était une ouverture catégorique. M. Léon Roche s'empressa de mander à Paris la requête japonaise. La réponse ne fut qu'à demi favorable. Des officiers instructeurs français furent bien autorisés à se rendre au Japon, mais parmi eux ne figurèrent point des officiers de marine. En outre, l'autorisation n'eut aucun caractère officiel : il ne s'agit point, en un mot, d'une mission véritable.

Néamoins, le gouvernement japonais

se contenta de ce qu'on lui accordait et, dès le printemps de 1864, créa à Yokohama une école de français, fondation préparatoire indispensable pour faciliter la tâche de nos officiers instructeurs. La première condition était, en effet, qu'ils pussent se faire comprendre. La création de cette école donna en peu de temps les plus heureux résultats. Le gouvernement français, tenu au courant par M. Léon Roche, n'hésita plus, et, le 7 novembre 1866, la cour de Yeddo fut officiellement informée que S. M. l'empereur des Français avait autorisé l'envoi d'une mission militaire au Japon.

Avant d'aborder l'œuvre déjà considérable accomplie par cette première mission, qui plus tard fut suivie d'une seconde dont l'action fut plus importante encore, je crois nécessaire d'expo-

ser dans quelles conditions essentiellement favorables, sur quel terrain, elles allaient avoir à manœuvrer.

Ces conditions n'étaient pas seulement l'espèce de soumission faite par le Japon, la reconnaissance de la supériorité des Européens en matière d'organisation militaire et civile. La première de ces conditions heureuses était l'esprit, le tempérament essentiellement guerrier des Japonais à toutes les époques de leur histoire.

C'est ce qu'avant tout il convient d'établir dans une étude préalable, où ne manqueront pas les épisodes anecdotiques.

II

L'ESPRIT MILITAIRE AU JAPON

Au moment où le Japon, renonçant enfin à ses rancunes et à ses méfiances, se décida à solliciter de la France l'envoi d'officiers instructeurs, tout le système militaire japonais se bornait à quelques théories de manœuvre, de tactique et de fortifications, provenant exclusivement de vieux ouvrages hollandais traduits dans ce but.

Telle qu'elle était, cette armée primitive avait souvent montré de grandes qualités. L'histoire du Japon n'est qu'une

longue suite de guerres, ou étrangères, ou civiles. De là une sorte d'entraînement continu qui fait du peuple japonais une nation entreprenante, batailleuse par excellence. Combattre est pour les Japonais plus qu'une habitude : c'est un besoin. De tout temps ils ont été rompus à tous les exercices du corps et ont mis leur fierté à prouver leur souplesse, leur adresse, leur vigueur corporelle et leur courage.

L'iconographie japonaise, les peintures, les dessins, témoignent de ces goûts, de cette prédilection pour tout ce qui a trait à la lutte et aux combats. Tout le monde a vu de ces étonnants dessins, terribles et farouches, représentant des soldats japonais, armés jusqu'aux dents, ceints de plusieurs sabres, et portant, enfilées dans des piques, une

brochette de têtes d'ennemis vaincus. Le théâtre lui-même est, au Japon, presque exclusivement consacré à des représentations militaires. C'est bien plutôt une école de morale patriotique qu'un rendez-vous de plaisir. Les Japonais y vont chercher, non point comme nous autres Européens dans nos théâtres, un délassement de l'esprit, ou des sensations émouvantes ou agréables; ils y vont applaudir les grandes actions de leurs héros, les légendes guerrières de leur histoire dramatisée. Le théâtre contribue par conséquent à entretenir constamment en eux l'orgueil national, l'esprit guerrier, le désir de faire à leur tour ce qu'ont fait leurs pères. Sans doute ce théâtre purement patriotique n'empêche pas le Japon de posséder également un répertoire comique et des

troupes de *gueshas* (danseuses). Mais le vrai peuple japonais préfère de beaucoup les représentations dans lesquelles le cliquetis violent des armes entre-choquées se mêle aux rugissements des combattants. C'est l'unique spectacle qui caresse ses instincts, qui flatte ses goûts. Le tempérament japonais, je le répète, est par excellence militaire, guerrier, héroïque.

Est-il besoin d'ajouter qu'un peu de vantardise se mêle naturellement à ces qualités natives? Cette vantardise ressort même des tableaux, des dessins dont je parlais tout à l'heure, et qui montrent leurs guerriers expédiant des troupeaux d'ennemis. Le soldat japonais est donc orgueilleux et fanfaron. La réorganisation militaire à l'européenne, dont je raconterai plus loin les phases successives, n'a pas corrigé ces défauts,

inséparables d'ailleurs des qualités d'un peuple hier encore barbare, et à peine ouvert à la civilisation. Le mercredi et le dimanche, le soldat japonais a le droit de prendre quelque congé : il en profite pour se pavaner à travers les rues, et ses allures de d'Artagnan casseur d'assiettes et bourreau des crânes disent assez la satisfaction qu'il éprouve à sentir son sabre lui battre les flancs.

Le plus infime Japonais, dès qu'il a revêtu le costume et les insignes militaires, se considère comme anobli. Il se persuade qu'il appartient à la vieille race des *samouraïs,* cette aristocratie guerrière, aux mœurs rudes et provocantes, dont s'entouraient jadis les *daïmios* (seigneurs territoriaux et vassaux de l'Empereur).

Cette conscience de sa haute valeur,

cette estime orgueilleuse qu'a de lui-même le soldat japonais, se traduisent malheureusement plus d'une fois par des actes d'insolence à l'égard des étrangers, et aussi par des preuves d'un orgueil naïf : témoin cette anecdote.

Le chargé d'affaires d'Angleterre, M. K..., se promenait un jour, en compagnie de sa jeune femme, dans les rues de Tokio. Tout à coup vient à déboucher à peu de distance une troupe de soldats japonais ivres.

M. K..., assez contrarié de cette rencontre, continue néanmoins sa route, lorsque tout à coup, à sa grande surprise, il voit un des soldats se détacher du groupe et venir droit à lui.

Le soldat s'avance fièrement, la tête haute. Rien dans son attitude ni dans son regard n'indique la moindre inten-

tion malveillante. Non : il est simplement fier d'être un soldat, et, convaincu qu'il fait honneur à tous ceux qu'il daigne traiter familièrement, il saisit la main du diplomate anglais et la lui serre avec la plus vive effusion. Il a l'air de dire :

— Noble étranger, j'espère que tu dois être flatté de ce témoignage de bienveillance d'un homme qui a l'honneur d'appartenir à l'armée japonaise.

Il va sans dire que M. K... ne se considéra pas comme flatté du tout : il porta plainte contre cette familiarité intempestive. Les officiers japonais sont en général sévères pour ces sortes d'escapades. Le pauvre soldat apprit à ses dépens qu'on ne serre pas impunément la main à un diplomate d'outre-Manche.

J'ai, par cette anecdote toute récente, empiété sur l'organisation nouvelle de

l'armée japonaise ; j'insisterai encore sur cette force du sentiment militaire chez ce peuple singulier, en ajoutant que le theâtre n'est pas la seule école historique à laquelle ils vont retremper leurs souvenirs de gloire. Les Japonais professent en outre un culte véritablement religieux pour leurs héros.

Très-fréquemment, ils se réunissent en pèlerinages nombreux, et se rendent, par longues troupes, dans les cimetières, à l'effet d'honorer la mémoire des morts tombés pour la patrie. Des parfums sont brûlés sur les tombeaux, et les pèlerins agenouillés semblent, dans leur attitude extatique, chercher à puiser dans une mystérieuse incantation les mêmes sentiments de courage et de dévouement à la patrie qu'ils sont venus honorer.

III

PREMIÈRE MISSION MILITAIRE FRANÇAISE

Ainsi que l'établissent les dates, au moment où le gouvernement japonais se décida à solliciter l'envoi d'une mission française, la France se trouvait à l'apogée de sa fortune militaire. C'était en effet au lendemain de la guerre d'Italie, et Solferino venait de s'ajouter aux souvenirs glorieux de Malakoff.

Si loin que fût le Japon, le retentissement de cette gloire militaire était arrivé jusqu'à lui. Il contribua assurément à la résolution de s'adresser exclusivement à

la France en vue d'une réorganisation militaire. Un peuple vainqueur devait posséder des instructeurs meilleurs qu'aucun autre.

La première mission militaire française débarqua à Yokohama à la fin de 1866. Elle était ainsi composée :

1 capitaine d'état-major : M. Chanoine, chef de la mission;

1 lieutenant d'artillerie : M. Brunet;

1 lieutenant de cavalerie : M. Descharmes;

2 lieutenants d'infanterie : MM. Dubousquet et Mesourot.

Plus, un certain nombre de sous-officiers instructeurs de différentes armes et de chefs ouvriers d'artillerie. Un instructeur de génie manquait. M. le capitaine Chanoine y suppléa provisoirement, mais bientôt cette lacune fut

comblée par l'arrivée du lieutenant de génie Jourdan, accompagné d'un caporal.

Enfin, un ancien écuyer de la cour impériale de France, M. Cazeneuve, qui avait été chargé d'offrir au Taïcoun, de la part de Napoléon III, seize chevaux arabes, se vit investi de la fonction d'instructeur de l'équitation.

Grâce au progrès rapide de l'École de français, fondée par le gouvernement japonais, notre langue se trouvait déjà possédée par un certain nombre d'interprètes. La mission militaire put donc se mettre à l'œuvre sans retard.

L'instruction fut ainsi répartie :

Le cours d'infanterie reçut 150 élèves, tous jeunes gens ;

L'école de cavalerie, 30 élèves ;

L'école d'artillerie, 50.

En même temps, une nouvelle caserne fut bâtie à Yeddo sur un plan méthodique, et l'on créa une fonderie de fusils et de canons. Déjà il était question de construire une véritable école militaire, et l'œuvre de réorganisation donnait les résultats les plus heureux, lorsque des événements intérieurs vinrent tout à coup l'interrompre, ou tout au moins l'ajourner.

Une formidable insurrection, dont on trouvera ci-après les détails, avait éclaté, et son succès, comme on va le voir, aboutit au retour en France de cette première mission militaire avant qu'elle eût eu le temps d'accomplir son œuvre.

IV

LA RÉVOLUTION JAPONAISE (1867-68). — RETOUR EN FRANCE DE LA PREMIÈRE MISSION MILITAIRE.

Ce fut en décembre 1867, ou, pour compter comme les Japonais, la troisième année de Keio, qu'éclata cette insurrection, ou plutôt cette révolution[1].

On se rappelle que l'autorité effective se trouvait exercée par le Taïcoun, sorte de maire du palais, auquel l'abandon-

[1] La première année de Keio est 1865. On en compte quatre jusqu'à 1868 inclusivement. A partir de 1868, les Japonais comptent les années du Meidji. Ainsi 1869 est la première année du Meidji, 1881 la treizième, etc., etc.

nait le Mikado (empereur du Japon). C'était le Taïcoun qui avait eu l'idée d'appeler les Européens : c'était avec lui seul qu'avait traité le gouvernement français. Un changement aussi brusque, dans un pays organisé en féodalité militaire et dont la constitution séculaire avait pour principe fondamental l'exclusion du territoire japonais de toute intervention étrangère, ce changement radical devait forcément amener des résistances et des révoltes.

Ces résistances avaient commencé à se manifester sourdement dès l'arrivée de la mission militaire. Néanmoins, une volonté ferme, une action rapide et énergique eussent peut-être triomphé de ces résistances ou les eussent brisées dans le début. Malheureusement, Shitots-Bachi, taïcoun du Japon, ne possédait

pas un caractère à la hauteur de ses bonnes intentions. Sa faiblesse, son hésitation, le rendaient incapable d'assumer sur lui la responsabilité d'une résolution. Au lieu de tenir tête aux *daïmios* (seigneurs) du Sud, dont l'opposition était la plus menaçante, il prit peur, se rendit auprès du Mikado et déclara remettre entre ses mains souveraines le pouvoir effectif dont il avait été jusque-là investi.

Le Mikado, visiblement contrarié d'une démarche qui devait avoir pour résultat de troubler ses habitudes de paresse et d'indifférence, déclina l'offre d'abdication du Taïcoun. Ce dernier insista : le Mikado alors le pria d'ajourner sa décision jusqu'à la convocation d'une assemblée des seigneurs, sorte d'états généraux qui seraient chargés de régler

définitivement les questions fondamentales en litige.

La proposition sourit au Taïcoun : il se connaissait de nombreux ennemis parmi les seigneurs, mais il croyait ses partisans encore plus nombreux. Il accepta donc, et l'assemblée fut convoquée à Kioto pour janvier 1868.

Le Taïcoun n'avait pas prévu une éventualité cependant presque certaine dans un pays essentiellement guerrier et féodal : l'éventualité d'un coup d'État. Précisément parce que les ennemis du Taïcoun pressentaient devoir être en minorité dans l'assemblée projetée, leur intérêt leur commandait d'empêcher à tout prix la réunion de cette assemblée. Ils agirent en conséquence : sans perdre un instant, ils se rendirent à Kioto, accompagnés de véritables armées, sous

prétexte d'escortes d'honneur. Parmi eux figuraient deux seigneurs puissants : le prince de Satzouma et le prince de Tosa. Cette espèce d'invasion armée fut si rapide que le Taïcoun ne songea pas même à y résister. Les révoltés commencèrent par s'emparer de la garde du palais du Mikado et, désormais maîtres de la place, sommèrent l'Empereur de désavouer le Taïcoun, coupable de fourberie et de trahison pour avoir osé ouvrir le Japon à l'influence étrangère.

Le premier moment de stupeur passé, les partisans du Taïcoun, indignés et furieux, voulurent prendre les armes et disputer la partie. Mais je l'ai dit, Shitots-Bachi n'avait ni la fermeté ni l'énergie d'un Richelieu, pas même celle d'un simple général. Il s'opposa à la prise d'armes et, ajoutant une nouvelle faute

à la première, abandonna le terrain, se retirant, ou plutôt s'exilant volontairement à Osaka.

— J'ai confiance dans l'opinion publique, dit-il : elle comprendra que j'ai toujours agi dans l'intérêt de la nation, et ne tardera pas à me rendre justice.

Ces façons d'Aristide n'étaient guère en rapport avec les mœurs d'un peuple habitué à ne respecter que la force, à s'incliner devant les guerriers puissants. Le Taïcoun s'en aperçut bientôt. En se retirant à Osaka, il avait laissé auprès du Mikado un groupe nombreux de seigneurs amis, les *kougués,* qui, tous parents à un degré plus ou moins éloigné de l'Empereur, formaient, même en temps ordinaire, l'entourage du Mikado. Les princes de Satzouma et de Tosa se contentèrent d'écarter les *kougués* qu'ils

savaient favorables au Taïcoun. Désormais, plus un seul partisan du Taïcoun ne restait auprès du Mikado.

Quelque faible, quelque irrésolu que fût Shitots-Bachi, cette nouvelle secoua violemment son apathie et le décida à sortir de sa retraite imprudente. Les *daïmios* demeurés fidèles à sa cause avaient quitté Kioto en protestant qu'ils n'y rentreraient que la paix faite, les rebelles châtiés et l'ordre rétabli. Le Taïcoun les rallia, appela à lui tous ses partisans, se mit à la tête de cette armée et marcha contre l'ennemi.

Les deux partis se rencontrèrent à Fuchimi. La bataille fut acharnée et resta quelque temps douteuse. Une trahison décida de son sort. Chargé de garder une position importante, un *daïmio* sur lequel Shitots-Bachi croyait pouvoir

compter abandonna cette position et passa à l'ennemi. Les troupes du Taïcoun, tournées à l'improviste, furent prises de panique et taillées en pièces.

Échappé au désastre, n'ayant plus qu'une poignée de soldats, le Taïcoun tint conseil : outre que la lutte était devenue à peu près impossible, il n'avait jamais entendu combattre le Mikado; c'était contre les révoltés qu'il avait consenti à marcher. Il rejeta avec horreur les avis qu'on lui proposait de recommencer la guerre contre l'Empereur lui-même, et abdiqua définitivement, non sans dignité.

Avec l'abdication de Shitots-Bachi prit fin le taïcounat du Japon. Il n'y eut plus qu'un seul maître, aussi bien effectivement que nominativement : le Mikado, c'est-à-dire l'Empereur.

Cette abdication entraînait la retraite de la mission militaire française, puisque le gouvernement français n'avait traité qu'avec le Taïcoun. Elle quitta en effet le Japon au moment même où les vainqueurs de Shitots-Bachi prenaient, au nom du Mikado, possession de Yokohama, de Yeddo et des places fortes. Elle ne put voir, par conséquent, la fin de la guerre, l'épilogue final qui suivit l'abdication du Taïcoun.

Shitots-Bachi avait loyalement renoncé à la lutte et, sur l'ordre du Mikado, s'était retiré dans le château de Mytho. Mais le reste de ses anciennes troupes voulut, même sans lui et malgré lui, tenter un dernier effort. Le concours d'un prince puissant, le *daïmio* de Kaga, ajouta à leur confiance. Les deux partis se rencontrèrent pour la dernière fois à

Hakodate, dans le Yeso. La bataille fut en même temps continentale et navale : elle se termina par la défaite irrémédiable des derniers partisans du Taïcoun, commandés par l'amiral Enomoto, et qui, de fait, par suite de l'abdication volontaire de Shitots-Bachi, étaient devenus à leur tour des révoltés.

La première mission française avait duré quatorze mois. Ce court espace de temps lui avait permis de jeter seulement les premiers jalons de son œuvre. Ce n'est pas en quatorze mois qu'on réorganise une armée, à plus forte raison une armée telle que celle du Japon, où tout était à transformer de fond en comble. Les principes théoriques, les premiers éléments d'instruction que nos officiers avaient commencé à inculquer dans l'esprit de leurs élèves ne pou-

vaient produire et n'avaient en effet produit aucun progrès pratique au cours de la guerre civile dont ils venaient d'être les témoins. Durant toute cette guerre les Japonais combattirent selon leur ancienne tactique, bien plutôt que selon la méthode européenne, dont ils connaissaient à peine les premiers éléments. Les troupes du Taïcoun étaient au moins aussi belles que celles des *daïmios* du Sud, et cependant elles eurent presque constamment le désavantage. La cause en doit être exclusivement attribuée au manque d'unité dans le commandement.

Les troupes du Sud subissaient l'autorité despotique, mais ferme, des puissants chefs qui les commandaient, tandis qu'au contraire les troupes du Taïcoun étaient dénuées de toute cohésion, par

suite de l'indécision, conséquence inévitable des incessantes divisions et rivalités des chefs.

L'œuvre de la première mission militaire française avait avorté. Une seconde mission devait bientôt la remplacer et, cette fois, conduire à bonne fin la réorganisation entreprise.

V

SECONDE MISSION MILITAIRE
(1872-1880)

Deux années s'écoulèrent, pendant lesquelles le Japon sembla perdre jusqu'au souvenir de l'intervention bienfaisante, mais éphémère, des instructeurs militaires français. L'armée, revenue aux anciens errements, continuait à se recruter, comme elle pouvait, dans les différents clans de l'Empire. Elle n'offrait ni cohésion ni discipline. Les officiers, sans principes, sans expérience, étaient radicalement incapables de la moindre ré-

forme. Et cependant jamais l'empire japonais n'aurait eu plus grand besoin d'une armée régulière, solide, disciplinée, qu'à ce moment où l'inimitié des nations voisines menaçait sourdement de se traduire en agression, c'est-à-dire en tentative d'invasion.

Un incident tout à l'honneur de la supériorité intellectuelle des Français avait, en 1866, déterminé le Japon à sortir de son isolement et à entrer en relations suivies avec l'Europe : un incident analogue, cette fois à l'honneur du courage aventureux de nos marins, contribua à la reprise décisive des relations abandonnées.

Peu de jours avant la déclaration de guerre de 1870, un vapeur allemand, le *Rhin,* entra dans la baie de Tokio et aborda à Yokohama. A ce moment, se

trouvaient dans les mêmes eaux deux navires de guerre français, la *Vénus* et le *Dupleix,* et deux navires de guerre allemands, la *Medusa* et la *Herta.* Chaque escadre était d'égale force, les Allemands ayant pour eux la supériorité de leur artillerie, les Français conservant l'avantage d'une manœuvre et d'une marche plus rapides.

Une fois la guerre déclarée, le vapeur allemand se trouva dans cette alternative : ou sortir de la rade de Yokohama et risquer de tomber au pouvoir de l'escadre française, ou demeurer pour ainsi dire bloqué dans les eaux neutres du Japon. Il restait bien une troisième alternative, c'était de se faire protéger par l'escadre allemande. Mais, pour cela, il fallait que cette escadre acceptât la bataille. Or, elle n'en avait nulle envie.

Les Allemands crurent avoir trouvé une solution ingénieuse et qui sauvait tout ; ils vendirent leur vapeur aux Japonais. Malheureusement ils avaient oublié ce petit détail des règlements maritimes, qu'en temps de guerre le changement de pavillon n'est pas accepté. En conséquence, l'amiral français, fort de ses droits, prévint officiellement le gouvernement japonais que, si le vapeur *le Rhin* essayait de sortir, l'escadre française mettrait le cap sur lui et s'en emparerait immédiatement, comme de bonne prise.

Voilà les Japonais fort déconcertés : ils avaient acheté de bonne foi et payé sans défiance un excellent vapeur, et ils ne pouvaient pas s'en servir. Ils portèrent plainte au ministre d'Allemagne, résidant à Yokohama.

— Soyez tranquille, répondit le minis-

tre. Si les Français font mine de vouloir courir sus au *Rhin,* nos deux navires de guerre protégeront sa sortie. Je vais donner des ordres en conséquence.

Le ministre fit comme il avait promis. En l'absence d'un amiral allemand à bord de l'escadre, le commandement fut officiellement déféré au plus ancien des deux capitaines de vaisseau. Tout se trouvant ainsi réglé, les Japonais, pleins de confiance, s'apprêtèrent à faire sortir leur vapeur, ou plutôt le vapeur allemand, devenu leur propriété.

Au jour fixé, les quais de Yokohama présentèrent un spectacle tel qu'on n'en avait pas vu depuis longtemps. Des milliers de curieux s'entassaient, se pressaient, avides d'assister, au moins de loin, à un combat naval considéré comme certain, inévitable.

Bientôt le *Rhin* chauffe : on siffle à l'appareillage à bord de l'escadre française. Tous les regards se portent sur l'escadre allemande : un murmure de surprise et de déception s'élève de la foule. En effet, les bâtiments allemands demeurent immobiles ; un silence complet règne à leur bord. Cependant, le *Rhin* lève bravement l'ancre. L'escadre française l'imite, résolue à le capturer dès qu'il sera sorti des eaux japonaises.

Le murmure redouble. Que va-t-il se passer ?

L'incertitude de la foule n'est pas de longue durée : au même instant, les Allemands abattent leurs cheminées. C'est déclarer qu'ils renoncent à sortir à leur tour, qu'ils refusent le combat. Le vapeur n'avait plus qu'une chose à faire, se hâter de rentrer. C'est ce qu'il fit.

On conçoit aisément l'indignation des Japonais. Celle du ministre d'Allemagne fut presque aussi vive. En effet, il avait engagé sa parole, et l'excessive prudence de l'escadre allemande l'y faisait manquer. Il manda près de lui le commandant en chef.

— J'avais donné des instructions : pourquoi ne les avez-vous pas exécutées ?

Le commandant tira de son portefeuille un papier, l'ouvrit, et le tendant au ministre :

— Voici mes ordres, répondit-il.

C'était, en effet, une injonction péremptoire, signée du ministre de la marine allemande et se résumant dans ces quelques mots :

« N'accepter le combat que dans le cas de certitude absolue de la victoire. »

Les forces de l'escadre française se trouvant égales à celles de l'escadre allemande, cette certitude manquait.

Le commandant, en refusant le combat, avait donc strictement obéi à un ordre qui, soit dit en passant, a servi constamment de programme militaire aux Allemands, aussi bien sur terre que sur mer, durant toute la guerre de 1870-1871.

Sur un peuple tel que les Japonais, qui ne place rien au-dessus du courage guerrier, de l'audace, de la témérité même, cette aventure, peu brillante pour les Allemands, ne pouvait manquer de produire l'impression la plus fâcheuse. Elle contribua certainement à contrebalancer dans leur esprit l'effet de nos désastres militaires. Nous étions vaincus, mais nous avions à chaque combat

disputé chèrement la victoire. Or, la mauvaise fortune des armes n'a jamais été pour les Japonais une marque d'abaissement. Il en résulta que nos défaites mêmes ne diminuèrent pas l'estime dans laquelle, au point de vue de la supériorité militaire, ils n'avaient cessé de nous tenir. En outre, le souvenir de notre gloire passée achevait de compenser et au delà, à leurs yeux, les tristes surprises du présent.

Au moment où la guerre franco-allemande prenait fin, un nouveau mouvement d'opinion en faveur du concours des lumières européennes commençait à se manifester au Japon. L'état de désorganisation, d'indiscipline des troupes constituant alors un semblant d'armée, était devenu tel que le gouvernement s'en émut et même s'en effraya. Dès le

mois de juillet 1871, deux réformes profondes furent résolues :

1° L'armée impériale fut fondue en un seul corps, sans distinction de clan, le choix des officiers exclusivement réservé désormais au gouvernement ;

2° Par décret du Mikado, tous les *daïmios* furent supprimés et leurs territoires transformés en simples départements, relevant du gouvernement central.

C'était reconnaître les principes fondamentaux de l'unité dans l'administration et de l'unité dans l'armée. Une fois ce progrès admis, la reprise des négociations militaires avec des instructeurs européens se commandait logiquement d'elle-même. Mais à quelle nation s'adresserait le Japon?

Il n'hésita pas : il fit, en 1871, au lendemain de nos désastres, comme il avait

fait en 1860, au lendemain de nos succès : il s'adressa à la France.

Qu'une raison d'intérêt, la question de langue, ait influé sur cette décision du Japon, c'est possible. Les Japonais comptaient de nombreux interprètes parlant couramment le français, tandis que l'allemand était chez eux à peu près inconnu.

Ce fait démontre une fois de plus quelles racines avait suffi à implanter au Japon l'œuvre, cependant à peine ébauchée, de la première mission française.

Sur la demande officielle du gouvernement japonais, l'envoi d'une seconde mission militaire fut accordé par la France. Comme la précédente, elle comprenait des officiers et sous-officiers de toutes armes, tous d'élite.

Voici quelle en fut la composition :

Un colonel d'état-major : M. Marguerie; puis le colonel Munier, chef de la mission;

Trois officiers d'infanterie;

Trois officiers d'artillerie;

Deux officiers du génie;

Un officier de cavalerie (capitaine ou lieutenant);

Un vétérinaire;

Un garde du génie;

Trois sous-officiers d'infanterie;

Un sous-officier d'artillerie;

Un sous-officier de cavalerie;

Un musicien;

Un maréchal ferrant;

Un contrôleur d'armes;

Un chef artificier;

Un chef mécanicien;

Un chef armurier;

Un contre-maître de fonderie ;

Un forgeron.

La mission, comme on peut le voir, était de beaucoup plus importante que celle de 1866. Elle arriva au Japon au mois de mai 1872, et se mit à l'œuvre sans retard.

Cette œuvre, on peut dire qu'elle l'accomplit avec un zèle, une persévérance, une intelligence rares.

Dans l'impossibilité de mettre à profit les éléments apportés au Japon par la première mission et que la guerre civile avait achevé de disperser, nos officiers durent reprendre *ab initio,* dès le début, tout le travail de réorganisation, d'instruction et d'armement. Leur tâche dura huit années, après lesquelles le Mikado, soit qu'il crût le moment venu de se débarrasser d'une tutelle risquant de

blesser, en se prolongeant trop, l'orgueil national, soit qu'il obéît à des considérations d'économie, donna congé à la mission française, en la comblant de témoignages de gratitude, cela va sans dire.

Dès 1878, les sous-officiers et ouvriers militaires étaient rentrés en France, une fois le service assuré. Au 20 juin 1880, jour de l'expiration officielle de la mission, il ne restait plus au Japon que le chef de cette mission et quatre officiers. Tous les autres avaient rejoint en France leurs régiments respectifs.

Peut-être une sage administration aurait-elle poussé à garder plus longtemps au Japon des hommes aussi utiles et aussi dévoués. Mais telle qu'elle est, l'œuvre laissée par eux ne peut manquer de prospérer, car elle a été créée sur

des fondements solides et sur des principes qu'il suffit de continuer à observer et à pratiquer pour assurer à l'armée japonaise un sérieux avenir.

VI

SYSTÈME MILITAIRE ACTUEL

Par l'exposé qui va suivre, on pourra juger que malgré le peu de durée relative de la seconde mission française au Japon, la réorganisation militaire de ce pays est en excellente voie. On y verra surtout que, sur le point essentiel, fondamental du mode de recrutement, le système français a été adopté, non-seulement dans ses principes, mais dans ses divers développements.

L'insuffisance, bien démontrée aux Japonais, de tentatives toutes personnelles

de réorganisation, n'a pas été sans contribuer puissamment à cette adoption finale du système français.

Ainsi, j'ai mentionné plus haut (page 50) un essai de modification déjà important, qui suivit immédiatement la guerre de la restauration du Mikado. Cet essai consistait à fondre dans une seule armée nationale les *samouraïs* des différents clans de l'empire.

Non content de ce premier pas vers l'unité militaire, le Mikado avait fait mettre en vigueur, vers 1875, une loi reproduisant, à peu de chose près, l'ancienne loi militaire française, telle qu'elle existait avant l'introduction du service obligatoire.

C'était préparer les voies à l'œuvre définitive de la mission française, laquelle n'aurait pu s'exercer si le gouvernement

japonais ne lui en avait d'abord fourni les moyens élémentaires.

Cette œuvre se trouve aujourd'hui entièrement résumée dans une loi nouvelle, la loi militaire définitive du Japon, promulguée officiellement en 1879, et dont voici les bases fondamentales.

§ I

Recrutement.

Le service militaire est obligatoire pour tous.

Tout Japonais âgé de vingt ans accomplis doit ce service à son pays, soit dans l'armée de terre, soit dans l'armée de mer.

La durée du service militaire est ainsi répartie :

Trois ans dans l'armée active ;

Trois ans dans la réserve ;

Quatre ans dans l'armée territoriale.

En outre, en cas d'invasion, de danger exceptionnel, le gouvernement japo-

nais peut former une armée extraordinaire, dite armée nationale, laquelle comprend tous les hommes en état de porter les armes, de dix-sept à quarante ans.

Au printemps de chaque année, les réservistes japonais sont appelés à des exercices et manœuvres dont la durée est de quinze jours, équivalant à nos vingt-huit jours français.

§ 2

Tirage au sort.

Le tirage au sort a lieu chaque année dans les centres de recrutement.

Les premiers numéros sont désignés pour l'armée active ; les numéros suivants forment les dépôts, c'est-à-dire que les sujets de ces numéros demeurent pendant un an à la disposition de l'autorité militaire pour remplacer les vides produits parmi les recrues. Ce délai passé, les hommes non appelés dans l'armée active passent dans la réserve.

Les numéros plus élevés sont classés dans l'armée nationale.

Des privilèges récompensent le mérite et le zèle des recrues : ainsi un soldat de l'armée active qui justifie d'une instruction militaire suffisante peut être envoyé en congé pendant la troisième année que, légalement, il devrait passer au corps. D'autre part, les hommes éprouvés par six mois de bon service sont incorporés dans la garde impériale. Après trois années passées dans cette troupe d'élite, ils n'appartiennent plus à la réserve que pour deux ans et demi.

§ 3

Remplacement.

Le remplacement n'est pas admis en principe, c'est-à-dire qu'en cas de danger extraordinaire, ou d'invasion, tout Japonais, comme il a été dit au § 1er, se doit à son pays. Mais néanmoins tout homme peut se faire exonérer du service militaire ordinaire moyennant 270 yens pour l'armée active et 135 pour la réserve. (Le yen représente environ 3 francs de notre monnaie.) Le prix de cette exonération versé, le Japonais passe alors dans l'armée nationale.

§ 4

Conseil de révision.

Il offre, par sa composition, une analogie presque absolue avec nos conseils de révision français. Ainsi, dans cette composition qu'on lira ci-après, on remarquera la présence d'un préfet ou maire : cela s'explique par la nouvelle organisation administrative du Japon, dont j'ai parlé ailleurs, et qui a eu pour base la transformation des anciennes possessions des *daïmios* en *keus* (provinces) gouvernées par un préfet. Trois villes seulement en raison de leur importance, Tokio, Kioto et Osaka, comme

Paris et Lyon, en France, obéissent à un régime particulier.

Le conseil de révision japonais se compose donc ainsi :

1 officier supérieur ;

1 officier subalterne ;

1 sous-officier faisant fonction de secrétaire ;

1 préfet ou maire (administrateur de la province) ;

1 adjoint ;

1 médecin-major ;

1 médecin adjoint.

L'audition de médecins civils de la province où procède le conseil de révision est souvent admise, pour fournir sur telle ou telle maladie, plus fréquente dans telle ou telle province, les renseignements nécessaires.

Le minimum de la taille exigée chez

les recrues est de 1^{m},50 pour l'infanterie, 1^{m},59 pour la cavalerie, le génie et le train, 1^{m},62 pour l'artillerie. Au premier appel du conseil, lorsqu'un homme est de taille inférieure au premier minimum ou paraît d'une complexion délicate, le conseil l'ajourne à l'année suivante.

Les recrues rejoignent le corps à la fin d'avril.

§ 5

Cas d'exclusion et d'exemption.

Sont exclus de l'armée : les hommes condamnés à plus d'un an de travaux forcés.

Sont exemptés de tout service militaire :

Les hommes malades ou faibles ;

Les fils aînés de veuves, les frères aînés d'orphelins, les fils d'hommes malades, infirmes ou âgés de plus de cinquante ans ;

Les prêtres d'un culte autorisé (bouddhisme et shintoïsme) ;

Les fonctionnaires du gouvernement et professeurs.

D'autres cas exceptionnels d'exemptions sont encore admis, mais, tout en dispensant les favorisés de tout service dans l'armée active et dans la réserve, ne les empêchent pas de faire néanmoins partie de l'armée nationale.

Ces cas exceptionnels concernent :

Le fils qui gère les affaires de la famille ;

L'ouvrier employé dans les arsenaux de l'État ;

Le médecin civil ;

Le sujet japonais qui justifie de deux années d'études à l'étranger ;

Le capitaine au long cours ;

L'ingénieur.

Des sursis d'un an peuvent être accordés :

A celui qui désire se présenter aux examens de l'école militaire ou de l'école navale ;

A celui qui a un frère sous les drapeaux ;

A l'élève d'une école du gouvernement ;

A l'élève d'un professeur étranger ;

Enfin, aux détenus dont la peine, inférieure à un an de travaux forcés, n'est pas achevée.

§ 6

Réengagements.

Par suite des cas d'exemption et même d'exonération que je viens d'énumérer, l'armée japonaise proprement dite, activité et réserve, se recrute presque exclusivement dans la classe inférieure du peuple. Il en résulte qu'en ce qui concerne les simples soldats, les cas de réengagements sont extrêmement rares. Il faut ajouter que rien ne les y invite : en effet, leur avancement est limité au modeste grade de caporal. On ne devient pas sous-officier à l'avancement : tous les sous-officiers japonais sortent

d'une école spéciale, dite école des Kiododans, dont il sera question plus loin.

En revanche, les avantages attribués aux sous-officiers déterminent fréquemment leur réengagement. Les sous-officiers réengagés sont seuls admis comme sous-instructeurs dans les écoles militaires et employés dans les bureaux des établissements de l'armée : enfin ils ont le droit de se marier, droit refusé aux simples soldats en service.

VII

INSTRUCTION. — ÉCOLES MILITAIRES

L'enseignement primaire a de tout temps, et même avant l'arrivée des Européens, été très-développé au Japon. Dans ce pays, comme en Chine, du reste, l'homme du peuple le plus infime, le *coolie*, qui ne sait pas lire et écrire, est une exception. Cette particularité, et l'accroissement donné à cet enseignement, ont puissamment contribué à faciliter aux instructeurs français leur tâche de réorganisation militaire. Ainsi la plupart des soldats japonais savent lire et

écrire. L'instruction militaire est aujourd'hui donnée à tous les degrés.

Elle commence naturellement à la caserne, où les recrues se pénètrent des éléments de la théorie, tout entière empruntée au système français.

Une fois au fait de cette première science, les jeunes soldats sont envoyés dans les camps, où ils s'exercent aux manœuvres. Ces exercices font depuis deux ans partie intégrante du système militaire japonais, qui en a emprunté la coutume, comme tout le reste, aux Français. Les premières grandes manœuvres militaires des nouvelles troupes japonaises eurent lieu en 1880, en présence du Mikado, entre Nagoya et Osaka. Les forces militaires engagées comprenaient quatre régiments d'infanterie de ligne, deux batteries d'artillerie de campagne,

deux batteries d'artillerie de montagne et un bataillon du génie. Depuis lors ces manœuvres n'ont cessé de se répéter régulièrement chaque année, soit au printemps, soit à l'automne.

L'esprit des Japonais, essentiellement militaire, ainsi que je l'ai démontré plus haut, s'est plié à merveille à cette réorganisation à l'européenne, dont il reconnaît parfaitement la supériorité, et dont il entrevoit dans l'avenir des résultats féconds en victoires et en conquêtes.

C'est pourquoi il est fort peu d'exemples de jeunes soldats japonais qui se soient montrés rebelles à l'enseignement militaire nouveau. Tous témoignent au contraire du zèle le plus sincère, suivent les cours avec la plus vive attention, et se rient de la fatigue des exercices et des manœuvres.

Voilà pour l'instruction en ce qui concerne les simples conscrits, les recrues proprement dites.

Voici maintenant les grandes fondations militaires actuellement en plein fonctionnement au Japon, et destinées à assurer les divers services de la nouvelle armée.

Il existe, à l'heure qu'il est, au Japon, cinq écoles militaires, dont voici la liste et les attributions spéciales :

1° Le *Yonen-Gakko* ou *École de la jeunesse.* Cette école est destinée aux enfants qui se préparent à subir les examens de l'école militaire, et de préférence aux fils d'officiers et de soldats.

Disons tout d'abord que la langue française n'est pas la langue parlée dans l'armée; on n'y parle que le japonais.

Toutes les théories, tous les livres ont été traduits. Les commandements, qui sont exactement les nôtres, se font en japonais.

Les soldats japonais ignorent le français. L'instruction primaire, très-répandue, comme je l'ai dit, ne leur apprend que leur langue.

Les officiers japonais parlant français sont en tout petit nombre : on ne compte guère dans ce cas que ceux qui sont allés en France.

C'est pour remédier à cet inconvénient qu'un professeur de français est attaché au *Yonen-Gakko*. Il apprend aux élèves qui semblent les plus intelligents, non-seulement le français, mais l'histoire. Quand ces jeunes gens auront terminé leurs études au *Shikan-Gakko* (école dont il est question ci-après), on

enverra les plus forts à Saint-Cyr et à l'École polytechnique, dont ils pourront immédiatement suivre les cours, n'ayant pas à apprendre préalablement le français. De retour au Japon, ces jeunes gens deviendront professeurs à l'École militaire, et feront profiter leurs élèves des améliorations qui ont pu survenir dans la tactique et l'art militaire durant leur absence. Mais cet enseignement même, ils le donneront en langue japonaise.

J'ajouterai un dernier détail : les sonneries dans l'armée japonaise sont exactement les mêmes que les nôtres.

2° Le *Shikan-Gakko* ou *École spéciale militaire pour les officiers*, est une création due exclusivement à la seconde mission française. Son but est de fournir

à l'armée japonaise des officiers de toutes armes. Elle devait également, à son origine, servir d'école d'état-major; mais ce projet a été abandonné, et les officiers d'état-major se recrutent aujourd'hui parmi les sujets d'élite des différentes armes.

L'école embrasse à la fois l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie et le génie.

La durée du séjour est, pour les élèves d'infanterie et de cavalerie : trois ans; pour les élèves de l'artillerie et du génie: quatre ans.

Les admissions au *Shikan-Gakko* s'effectuent par voie de concours, et, par une analogie directe avec les règlements de Saint-Cyr en France, chaque élève admis contracte l'engagement de servir un laps de temps déterminé : ici l'engagement est de sept ans.

Les promotions sont de soixante-dix élèves, la limite d'âge pour les examens est de vingt-deux ans pour les civils, vingt-quatre pour les militaires, comptant déjà une année de service actif. Les sous-officiers réalisant la même condition d'âge sont également admissibles aux examens de l'école.

J'ai pu visiter à loisir le *Shikan-Gakko*. On trouvera plus loin le récit de cette visite et des impressions qu'elle m'a laissées, à moi Français, étonné de rencontrer une telle création, un tel fonctionnement d'école militaire dans l'extrême Orient. Il convient d'abord de poursuivre l'énumération des autres écoles.

3° L'*École des Kyododans* ou *École des guides*. C'est une école de sous-officiers.

Elle fournit environ huit cents élèves par an. Comme au *Shikan-Gakko,* l'admission a lieu par voie de concours : la limite d'âge pour l'admission est dix-sept ans. La durée des cours est de dix-huit mois pour l'infanterie et de vingt mois pour les autres armes. L'engagement contracté par les élèves, dès leur admission, est de sept ans, toujours comme au *Shikan-Gakko.*

4° L'*École vétérinaire,* dont le nom indique l'objet. Admission au concours, comme pour les précédentes. Durée des cours : trois ans. Engagement de sept ans, contracté dès l'entrée.

(Les médecins et pharmaciens militaires sortent des écoles civiles.)

5° L'*École de Toyoma,* que je ne men-

tionne que pour mémoire, car elle vient d'être supprimée. Elle recevait des sous-officiers d'infanterie en activité, détachés de leurs régiments, et qui venaient y suivre des cours spéciaux pendant un an.

Il est question de la réorganiser prochainement sous le titre et les attributions d'École spéciale de tir et de gymnastique.

VIII

AUTRES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES CASERNES

L'organisation militaire du Japon comprend, en dehors des écoles spéciales, c'est-à-dire des établissements d'enseignement théorique, un certain nombre d'établissements à destination pratique, arsenaux, casernes, etc.

La *poudrerie* occupe un vaste bâtiment, situé à six kilomètres de Tokio. Elle a été récemment augmentée d'une construction annexe, isolée à un kilomètre du bâtiment principal.

L'*arsenal de Tokio* comprend les ateliers de fabrication des fusils *Mourata*[1], des cartouches métalliques propres à ces fusils, des obus, et en général toutes les munitions de guerre, y compris la construction des affûts, des voitures, des trains de tout genre. Les magasins de réserve, les ateliers spéciaux de réparation occupent une partie de l'arsenal, dont une autre partie est affectée à un fort intéressant *Musée d'artillerie.* Les

[1] Le colonel Mourata, officier japonais, est l'inventeur d'un fusil qui n'est en réalité qu'un composé des différents systèmes employés dans les armées européennes.

Le colonel est fort bon tireur. Ayant appris que j'avais jadis, en France, remporté quelques succès, il me fit proposer un pari. Il s'agissait de tirer des boules de verre lancées par un ressort. Se mesurer avec un homme qui s'exerçait depuis des mois eût été folie. Je déclinai l'offre, mais je fis la proposition suivante : nous allions faire un déplacement de chasse de huit jours, nous chasserions toujours ensemble et à portée de la voix pour bien égaliser les chances. Le résultat final montrerait le vainqueur. Le colonel Mourata n'accepta pas.

Japonais, qui ont le culte des souvenirs guerriers et le sentiment du pittoresque, ont réuni dans ce musée un grand nombre d'armes primitives, japonaises, coréennes et chinoises, entre autres de vieux canons coréens auxquels était déjà appliqué le système universellement adopté aujourd'hui de la charge par la culasse.

L'*Arsenal d'Osaka* comprend les mêmes ateliers de construction et de réparation que l'arsenal de Tokio, plus une importante fonderie de canons de 4 de campagne et de 4 de montagne.

Le *Ministère de la guerre* occupe un édifice spécial, où se trouve centralisée l'administration. On achève en ce moment deux créations nouvelles: l'*Hôtel de l'état-major général* et un grand *Musée d'artillerie*, auquel, vraisemblablement, le musée provisoirement installé à l'arse-

nal de Tokio servira de premier noyau.

L'aération des *Hôpitaux* et des *Casernes* est fort bien entendue. En prévision des tremblements de terre, les casernes sont élevées d'un seul étage. Les chambres y sont spacieuses et entretenues dans un état de propreté constant. Chaque caserne comprend des salles thermales, dans lesquelles les soldats japonais prennent chaque jour le bain bouillant nécessité par leurs habitudes.

Les *écuries* des quartiers de cavalerie sont toutes installées à l'européenne.

IX

DISCIPLINE GÉNÉRALE. PÉNALITÉS RÉCOMPENSES

L'esprit militaire, inné chez les Japonais, prédisposait admirablement ce peuple à la réforme régulière dont il commence à recueillir les résultats. Cet esprit militaire devait surtout lui rendre aisée l'obéissance à la discipline et lui en faire même accepter les conséquences, souvent tragiques.

Le premier soin des organisateurs du système militaire nouveau au Japon devait être et fut, en effet, l'établisse-

ment d'une discipline sévère, inflexible. Sur ce point, comme sur tous les autres, les procédés européens furent mis en vigueur. La consigne, la salle de police, la prison, constituent au Japon, comme en France, les trois étapes par lesquelles passe tout soldat délinquant. Seulement, la peine de la salle de police est infligée de deux manières : selon la gravité de la faute, c'est la nourriture qui est changée, ou bien c'est le couchage. Une peine toute morale, d'un grand effet sur le soldat japonais, a été maintenue de l'ancienne tradition : la privation du port du sabre. Rien n'est plus humiliant pour l'orgueil japonais, rien ne le frappe plus douloureusement.

Pour les officiers, les peines consistent, — toujours comme en France, —

dans les réprimandes des chefs de corps, les arrêts simples, les arrêts de rigueur et la prison.

Un ordre hiérarchique tout particulier, qui provient des mœurs mêmes du pays, interdit aux officiers d'infliger directement des punitions, hormis pour les cas graves. Ils doivent, dans tout autre cas, en référer au colonel. Eux-mêmes, par une conséquence logique avec ce principe, ne peuvent être punis que par le général.

Pour tous, officiers aussi bien que soldats, le conseil de guerre est appelé à statuer en matière d'infractions suprêmes ou de crimes.

Habitué, par tradition aussi bien que par esprit militaire, à exécuter sans les discuter les ordres de son seigneur, le soldat japonais est, en général, docile et

obéit, pour ainsi dire naturellement, à ses officiers, qui tous, comme je l'ai expliqué, appartiennent à une classe supérieure à la sienne. Aussi les punitions sont-elles relativement rares; les cas d'ivresse (car le Japonais boit volontiers) les motivent le plus souvent. Mais en certaines occasions, et lorsque des circonstances exceptionnelles se produisent, l'administration militaire n'hésite pas à sévir avec une impitoyable rigueur.

J'en donnerai un exemple.

Au mois d'août 1878, à Tokio, l'artillerie de la garde entra en révolte ouverte. C'était un peu après l'expédition de Kiou-Siou, qui marqua la grande guerre civile.

On venait de distribuer les récompenses, et cette distribution avait pro-

voqué dans l'artillerie de la garde de profonds mécontentements. Quelques anciens *samouraïs,* mal ralliés au régime nouveau, virent là une chance de reconquérir leur influence ancienne ; ils se mirent à la tête des rebelles, et le gouvernement redouta un instant que cette insurrection militaire, faisant tache d'huile, ne s'étendît au reste de l'armée. C'eût été l'anéantissement de tous les progrès laborieusement acquis. Le gouvernement, néanmoins, ne se déconcerta point. Il donna l'ordre au 1er régiment de ligne de marcher contre les rebelles. Ce régiment, composé d'officiers et de soldats d'élite[1], attaqua aussitôt avec une vigueur extrême.

[1] Le 1er régiment de ligne se faisait toujours admirer dans les manœuvres. Nous avons eu plusieurs fois l'honneur de dîner avec le colonel, homme d'une grande énergie et d'une amabilité parfaite.

Les rebelles, divisés, mal commandés, se virent perdus et se rendirent. Le châtiment fut exemplaire : cinquante-trois Japonais, fauteurs principaux ou complices de la révolte, furent immédiatement passés par les armes.

Ici, j'insisterai encore sur ce mépris de la mort qui est un des traits essentiels du caractère japonais, à ce point que leur hiérarchie aristocratique, la revendication de leurs priviléges de caste, se maintinrent même dans les diverses formes de supplice jusqu'en 1881.

Jusqu'à cette date, les simples soldats seuls étaient fusillés, comme le sont en Europe les condamnés militaires ; mais les officiers jouissaient du privilége de faire *kara-kiri,* c'est-à-dire de mourir de leur propre main en s'ouvrant le ventre. Coutume barbare, sans doute, mais d'un

héroïsme épique, car elle reposait sur cette idée, que celui-là devait avoir plus de courage et d'énergie qui avait été choisi ou qui était né pour commander aux autres.

Ce mépris de la mort, cet orgueil qui faisait trouver une sorte d'honneur même dans une exécution commuée en suicide, vivent toujours au cœur du plus infime soldat japonais. De là une audace dans l'action, une témérité dédaigneuse de tout danger, qui fait de ce peuple une race guerrière par excellence.

On le vit bien en 1877, au moment de la grande insurrection. L'ennemi, solidement établi sur une hauteur d'où il faisait pleuvoir la mitraille, paraissait inexpugnable. Mais cette position une fois enlevée, la victoire devenait certaine. Ordre est donné à un petit corps d'ar-

mée, composé d'anciens *samouraïs* fidèles à l'Empereur, de marcher droit à la position et de s'en rendre maître. Pas une hésitation : la colonne s'ébranle, stoïque, le fusil à l'épaule, le sabre à la main, et, justifiant le mot du poëte, « entre dans la fournaise ». Impassible sous l'ouragan de fer, elle arrive au pied de la colline, en gravit la pente au pas de course, sans s'inquiéter des morts fauchés par la mitraille, sans détourner la tête. Elle atteint le sommet, fond sur les rebelles affolés et les sabre, les massacre sur leurs pièces.

J'ai vu un artilleur japonais dont le bras avait été emporté en rechargeant une pièce. L'amputation était inévitable : il la subit avec un sang-froid admirable. Pas un frisson ne l'agita, pas une plainte ne sortit de ses lèvres. Tout le

temps de l'horrible opération, tandis que le chirurgien lui labourait les chairs, il fumait gaiement et plaisantait même avec ses camarades.

Des récompenses militaires, sous forme de décorations, ont été instituées au Japon en dehors d'un ordre exceptionnel que je mentionne seulement pour mémoire : l'ordre de la Chrysanthème, exclusivement destiné aux souverains. Les décorations militaires consistent : 1° dans l'ordre du Meidji (ère du régime actuel), subdivisé en dix degrés; 2° dans des médailles commémoratives, auxquelles le favoritisme demeure rigoureusement étranger. Lorsqu'on rencontre dans les rues de Tokio un soldat japonais décoré de l'ordre du Meidji, on peut être certain que ce soldat a accompli un acte de bravoure exceptionnel.

On a vu plus haut que la révolte de l'artillerie, en 1878, eut pour origine le mécontentement de quelques hommes de ce régiment oubliés dans la distribution de ces récompenses. Le fait dit assez combien elles doivent contribuer à entretenir dans cette race l'esprit guerrier qui en est l'honneur, et qui, bien réglé, finira par lui assurer l'avenir.

X

UNE VISITE A L'ÉCOLE MILITAIRE

Des diverses écoles militaires dont j'ai donné plus haut la nomenclature, le *Shikan-Gakko* est la plus importante ; son installation, son organisation intérieure, méritent une étude à part. Le général Grant, ancien président des États-Unis, la visita récemment, et ses appréciations élogieuses confirmèrent celles de plusieurs de nos amiraux commandant l'escadre française dans l'extrême Orient.

J'eus l'occasion de visiter *Shikan-*

Gakko au mois d'avril 1881, et de me rendre compte dans les moindres détails des principes qui ont présidé à sa création, et de son aménagement. La légation française dont je faisais partie se trouva tout entière représentée dans cette visite d'un caractère officiel. Elle fut reçue, à son arrivée, par le général Oyama, ministre de la guerre, entouré de son état-major, parmi les officiers duquel je citerai MM. Osaka, Funakochi Nagamine et Ogouni, comme ayant complété tous les quatre, dans les écoles de France, leur instruction militaire.

L'école du *Shikan-Gakko* forme une vaste construction rectangulaire, dont les petits côtés sont occupés par la direction, les amphithéâtres et les réfectoires; les grands côtés, par les salles d'étude et les dortoirs. Autour de l'é-

cole s'étend un vaste terrain qui fut autrefois le parc du prince d'Owari. C'est là que se trouvent groupés les diverses dépendances, les services accessoires de l'école supérieure proprement dite : école préparatoire, gymnase, manége, écurie et infirmerie.

Notre visite commença par la bibliothèque, dont le seul mot, on le comprendra, à une telle distance de l'Europe, et dans un pays né d'hier à peine à la civilisation et à la science, piquait vivement notre curiosité. Or il s'agit d'une bibliothèque des plus sérieuses. Elle occupe une salle spacieuse, bien éclairée, où les volumes sont méthodiquement rangés. Tous ces volumes traitent, cela va sans dire, de l'art de la guerre, de travaux et de questions militaires techniques. La plupart de ces ouvrages sont

français. Une sorte de musée spécial, pédagogique, complète cette utile collection. Indépendamment de nombreux projets de fortification, d'artillerie, de mécanique, des épures et des dessins exécutés par les meilleurs élèves des promotions précédentes, le musée contient tous les modèles de fortification et d'artillerie nécessaires aux cours. Ces divers ouvrages en bois, d'un travail soigné, ont tous été exécutés au Japon, par les ouvriers de l'École. Un ordre parfait, un goût pittoresque, ont présidé à leur classement et invitent à leur examen attentif.

Nous traversons ensuite les salles d'étude et l'amphithéâtre, bien aérés, confortables même, et nous pénétrons dans les dortoirs. Ils sont divisés en chambres séparées, de six lits chacune, d'une pro-

preté hollandaise. Je noterai ici qu'au *Shikan-Gakko*, comme dans les casernes, la coutume du bain quotidien, presque bouillant, est de règle. Les élèves de l'école le prennent chaque soir.

Nous voici dans la cour de l'école ; large, spacieuse, sans arbres, elle est assez vaste pour permettre à un bataillon d'y manœuvrer à l'aise. Au moment même où nous y entrons, les élèves sont sur les rangs : d'un côté les recrues nouvelles, de l'autre les élèves de seconde et de troisième année, y compris ceux de la section de cavalerie, récemment formée, pas encore en état par conséquent de manœuvrer. Mais, en revanche, les manœuvres des élèves d'infanterie sont régulièrement suivies. Sur un signal donné, l'œil fixé sur l'officier instructeur, ils se forment en bataille, en colonnes

de compagnie, avec une précision, une sûreté de mouvements qui font songer à Saint-Cyr. Même solidité, même assurance dans le maniement des armes. Puis ce sont les sous-officiers instructeurs de cavalerie qui tiennent à nous donner le pittoresque spectacle de leurs voltes et demi-voltes, auxquelles prendront part, avant peu, les élèves de la section. Ces sous-officiers valent ceux de l'infanterie, c'est tout dire.

Au tour, maintenant, des exercices de manége, également exécutés par les instructeurs seuls. Je dois ici accorder une mention particulière au cheval japonais, race spéciale, mal connue, et sur laquelle on a raconté mille détails fantaisistes. Le cheval japonais est petit de taille, peu osseux; il a les pieds de mulet, les canons grêles et beaucoup d'air

sous le ventre. L'encolure est courte et lourde , la tête disgracieuse, bizarre. Le rein est mal attaché, la croupe en pupitre. Mais sous cet ensemble, qui prévient si mal en sa faveur, le cheval japonais cache des qualités précieuses de sobriété, de résistance à la fatigue. Il est généralement bai brun ou noir. Ses allures sont courtes, et il répète en général beaucoup.

Naguère encore, les Japonais montaient avec des étriers très-courts de courroie, ce qui les faisait paraître accroupis plutôt qu'assis à cheval. La nouvelle organisation militaire a adopté la monte à l'européenne.

En dépit de l'insuffisance des chevaux que nous avions ce jour-là sous les yeux, les exercices de manége furent très-correctement accomplis. Dans les reprises,

les distances réglementaires étaient observées; l'alignement ne laissait rien à désirer dans les demi-voltes et les doublés individuels. Le seul côté faible consista dans les sauts d'obstacles, et cette défectuosité même n'est pas à reprocher aux instructeurs ; elle provient des défauts du cheval japonais, ou plutôt de ses vices radicaux de conformation, qui l'empêcheront toujours de devenir bon sauteur.

C'est par les exercices de gymnastique de l'école que devait se terminer notre intéressante visite. Ici nous n'éprouvions aucun doute. Le Japonais, de tout temps, a passé avec raison pour l'être le plus agile, le plus leste, le plus souple et le plus adroit de l'univers. Lorsqu'un navire de guerre japonais se trouve en rade à côté de vaisseaux eu-

ropéens, les officiers de ces derniers ne se lassent pas d'admirer la rapidité avec laquelle les matelots japonais grimpent aux vergues. Néanmoins quelque certaines que fussent nos prévisions à cet égard, elles devaient être dépassées par le spectacle vraiment prodigieux que nous donnèrent les élèves du *Shikan-Gakko.*

Imaginez une large avenue, d'environ trois cents mètres de longueur, coupée de distance en distance par des obstacles aussi variés que périlleux; non-seulement des haies, des fossés larges et profonds, mais encore des murailles de pierre, sans la moindre saillie extérieure, et des talus à pentes taillées presque à pic. En embrassant d'un coup d'œil cette avenue où semblent accumulés à plaisir des obstacles infranchis-

sables, on se prend à se demander quels gnômes fantastiques peuvent être capables d'en triompher. Les élèves de l'École sont là, debout, à l'extrémité de l'avenue, placés sur un rang, attendant le signal. Soudain ils s'élancent, rapides comme des flèches, droit devant eux. Bondissant avec une élasticité de félins, ils franchissent l'un après l'autre murs, fossés, talus, sans culbute, sans choc, et cela par groupes de dix à douze coureurs. Le but final est un talus gazonné. Non, il ne s'agit pas d'une course, il s'agit d'éclairs vivants. De la place que nous occupons, nous voyons venir sur nous cette espèce de trombe furieuse, farouche, dont l'élan égale celui d'une charge de cavalerie. Mais déjà ils ont touché le but; je consulte ma montre, le tour de force n'a pas demandé une

minute entière ; il s'en faut de huit secondes. Jamais nous n'avions vu rien de pareil.

Le même exercice fut ensuite répété, cette fois avec armement, fusil et sabre-baïonnette. Les mêmes obstacles sont franchis, les mêmes difficultés vaincues sans le moindre effort apparent. Soixante-quinze secondes au lieu de cinquante-deux : c'est le seul écart entre les deux trajets, l'un libre d'entraves, l'autre avec la surcharge et l'embarras des armes. Ces temps sont donnés par les premiers arrivés, mais pas un seul soldat ne reste en route. Tous arrivent au but.

Le jour d'une bataille, d'un assaut, d'un coup de main, quels prodiges ne pourra accomplir une pareille charge à la baïonnette, étant donnée comme auxiliaire à l'enthousiasme guerrier de ce

peuple, à son absolu mépris de la mort, cette vigueur musculaire et cette agilité de clowns !

J'ajouterai que l'éducation des élèves du *Shikan-Gakko* est à la hauteur de leur instruction militaire. Lors de la grande insurrection de 1877, dont il est temps de retracer l'historique, tous firent vaillamment leur devoir. Sur cent dix officiers sortis de l'École, trente-trois furent tués à l'ennemi et trente-cinq blessés.



Samouraï en tenue de combat.

XI

DEUX EXPÉDITIONS MILITAIRES
FORMOSE (1874)
LA GUERRE CIVILE (1877)

§ I

Formose.

La nouvelle armée japonaise a déjà rencontré, en deux circonstances d'un ordre différent, l'occasion d'essayer ses forces, postérieurement à l'arrivée de la seconde mission militaire française.

La première de ces occasions fut l'ex-

pédition de Formose; la seconde fut la répression de la dernière guerre civile, qui éclata en 1877.

L'île Formose fait partie, comme on le sait, de la Chine, et n'en est séparée que par un détroit, ou plutôt par un canal. Les Chinois la nomment Thaï-Ouan. Très-abrupte sur une assez longue étendue de côtes, cette île importante offre encore aujourd'hui des asiles sûrs aux pirates si nombreux en ces parages. En outre, les Chinois sont les ennemis-nés des Japonais. Soit par suite d'un acte de piraterie, soit simplement par haine de races, il arriva qu'une jonque de Liou-Kiou, étant venue mouiller à Formose, vit son équipage massacré par les insulaires. En un autre temps, le Japon n'aurait peut-être pas relevé cet outrage accidentel; mais le gouvernement, pré-

cisément en ce moment-là, s'inquiétait de découvrir quel aliment il pourrait bien donner à l'activité turbulente des anciens *samouraïs* qui n'avaient point été incorporés dans l'armée. Avec beaucoup d'habileté, le gouvernement japonais imagina de mener grand bruit autour du massacre de ses marins. L'amour-propre fut aussitôt surexcité, et l'on décida qu'une expédition militaire irait tirer réparation de Formose.

Le corps expéditionnaire devait se composer de *samouraïs* et de quinze cents à deux mille hommes de troupes régulières. Ce mélange faillit amener des complications non moins dangereuses que celles que le gouvernement du Mikado avait voulu éviter. La discipline était inconnue des *samouraïs*; au moment du départ des troupes, un ordre de sursis

étant survenu, les hommes menacèrent de mettre à mort leur commandant si l'ordre n'était pas immédiatement rapporté. Ils refusaient de croire que cet ordre fût venu du Mikado. On se hâta de leur donner satisfaction, le gouvernement n'étant pas assez fort pour la leur refuser, et l'expédition partit.

Augmentée bientôt d'un renfort de trois mille cinq cents soldats, elle se trouva suffisante pour mener vigoureusement la campagne. Les Japonais occupèrent militairement Formose et dispersèrent les insulaires dans toutes les rencontres où ces derniers se hasardèrent. La chose tournait à la conquête, lorsque le gouvernement chinois s'émut et fit tout à coup valoir son vieux droit de suzeraineté sur Formose. Passer outre, c'eût été pour les Japonais se lancer

dans une guerre générale dont personne n'aurait pu prévoir la durée ni l'issue. Le Mikado le comprit. Après tout, l'expédition avait réussi, le meurtre des marins japonais était largement vengé. On pouvait se retirer sans honte. Les troupes japonaises levèrent leur camp et rentrèrent dans leur patrie. Tout s'arrangea d'autant mieux que le gouvernement du Mikado trouva moyen de se faire verser par le gouvernement chinois une indemnité de cinq cent mille taëls[1], représentant la valeur des baraquements abandonnés à Formose par le corps d'expédition.

La courte campagne de Formose avait démontré les rapides progrès de l'armée en cours de réorganisation. Le prix con-

[1] Le taël vaut environ 7 fr. 50.

senti par la Chine pour décider le départ de ces troupes indique la crainte vague qu'elles lui inspiraient, et en même temps l'intelligence dont avaient fait preuve les soldats japonais dans l'aménagement de leurs campements.

Il convient d'ajouter que le succès de la négociation revient entièrement à un de nos compatriotes, M. Boissonade, professeur à l'École de droit de Paris. M. Boissonade était et est encore chargé de la révision des Codes japonais. Le gouvernement de Tokio ne crut mieux faire que de le désigner comme son plénipotentiaire à Pékin. Le succès de la mission acceptée par M. Boissonade affirma hautement les talents de notre compatriote et justifia la confiance mise en lui par le gouvernement japonais.

§ 2

L'insurrection de 1877.

Formose n'avait été qu'un épisode, presque qu'une diversion. La grande révolte de 1877, au cœur même du Japon, fit au contraire courir les plus graves dangers aux nouvelles institutions du pays. Elle fut, en réalité, le suprême effort de l'ancienne féodalité militaire pour rétablir l'ancien état de choses disparu.

Dès la fin de 1876, une agitation très-vive régnait dans les différentes provinces du Sud, où l'influence du gouvernement impérial n'avait pu encore

pénétrer bien profondément. La cause principale de cette agitation fera sourire : les anciens *samouraïs* ne pouvaient s'habituer à l'interdiction récemment promulguée contre eux, laquelle leur défendait le port des deux sabres, jusque-là consacré depuis un temps immémorial. Une autre considération, d'un ordre moins noble, contribuait à irriter les *samouraïs :* le gouvernement, assez besoigneux, s'occupait de diminuer leurs pensions. Ce qui rendait cette agitation plus inquiétante encore, c'est qu'au premier rang, on peut même dire à la tête des mécontents, figurait le maréchal Saïgo, ancien grand commandant en chef de l'expédition de Formose, retiré à Kagosima.

Le gouvernement du Mikado voulut user de ruse. Au centre même de ce

foyer d'opposition, se trouvaient un arsenal bien fourni et une poudrerie. Le plus pressé était d'enlever ces poudres et ces armes, pour empêcher les *samouraïs* de jamais s'en servir. Un navire de guerre partit investi de cette mission délicate. Mais l'éveil fut donné, les *samouraïs* s'opposèrent à l'embarquement, et n'ayant plus rien à ménager, entrèrent en révolte ouverte contre le gouvernement.

Celui-ci, il faut le dire, agit avec autant d'énergie que de promptitude. Il confia au prince Arisugawa le commandement en chef des troupes. En très-peu de temps dix mille hommes furent prêts à entrer en ligne. Les premiers combats se livrèrent aux alentours de la ville de Koumamoto, d'abord avec des avantages se balançant de part et d'autre. Néan-

moins, dès ces débuts, les rebelles ne purent venir à bout d'emporter la ville. Le général Tani s'y était solidement enfermé avec une garnison de trois mille hommes, et repoussa constamment jusqu'à la fin de la guerre civile les furieux efforts des rebelles.

Mais un siége vaillamment soutenu ne suffit pas à décider de la fortune des armes. Le gouvernement japonais recourut aux moyens que commandait la gravité des événements. Il appela le premier ban de la réserve, il fit sortir les élèves des écoles militaires, enrégimenta même les agents de police. Toutes ces troupes nouvelles, instruites déjà par les officiers de la mission militaire française, manœuvraient à l'européenne et savaient se plier aux sévérités de la discipline. C'était, au contraire, cette der-

nière qualité, indispensable surtout en temps de guerre, qui faisait défaut aux troupes rebelles. Elles combattaient avec héroïsme. Elles défendaient pied à pied un territoire difficile, escarpé, abrupt. Mais leur défaite finale ne pouvait être qu'une question de temps.

Deux mois environ après le commencement des hostilités, les troupes impériales et l'armée des rebelles se rencontrèrent près de Koumamoto. Les troupes impériales, fortes de quarante mille hommes à peu près, battirent les rebelles, qui durent opérer leur retraite. La guerre cependant n'était point finie. De nombreux engagements se succédèrent encore durant plusieurs mois, moins décisifs que la bataille de Koumamoto, mais ayant quand même pour résultat de refouler de plus en plus les rebelles dans

le Sud. Ces derniers se trouvèrent bientôt réduits à une telle extrémité que leur écrasement final ne pouvait être douteux. Ils luttèrent pourtant jusqu'au 24 septembre. C'est à cette date que leurs débris, réfugiés à Kagosima, furent tout à coup enveloppés, bloqués étroitement par l'armée impériale. L'assaut suivit aussitôt, et la ville fut emportée.

Il y eut un grand carnage. On fit peu de prisonniers. Presque tous les rebelles périrent. Le maréchal Saïgo, le vainqueur de Formose, le chef de l'insurrection, s'ouvrit le ventre, pour ne pas tomber vivant aux mains de l'ennemi.

L'expédition de Formose avait été célébrée par des médailles commémoratives, distribuées en manière de récompense. Le gouvernement japonais ne

jugea pas à propos, et il eut raison, de faire vivre par le même moyen le souvenir d'une triste guerre civile. Aucune médaille ne rappelle donc l'insurrection de 1877. J'ai dit plus haut quelle part brillante et coûteuse prirent à cette campagne les élèves de la grande école militaire.

La défaite des rebelles de 1877 fut le tombeau des vieilles institutions japonaises. Il existe encore, en quelques provinces, principalement dans le Sud, des partisans obstinés de l'ancien état de choses, mais ils sont trop peu nombreux et trop éparpillés pour devenir jamais redoutables. Seul, le prince de Satzuma inspire encore quelque inquiétude au gouvernement. C'est pourquoi, par ordre de l'Empereur, le fils du prince habite constamment Tokio, comblé d'honneurs,

mais en réalité simple otage, répondant de la soumission de son père.

On peut dire que les vieux *samouraïs* méritent quand même le salut respectueux de l'histoire. Ils s'étaient juré de mourir ou de vaincre. Ils ont tenu parole !

XII

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES
L'AVENIR DE L'ARMÉE JAPONAISE

Quelle que soit l'époque, plus ou moins lointaine, plus ou moins prochaine, où l'armée japonaise devra jouer un rôle dans les affaires orientales, il est incontestable que ce rôle sera considérable et peut même devenir décisif.

Depuis bien des années déjà, l'Europe est trop préoccupée des complications intérieures, imminentes et directes, pour prêter une attention soutenue aux bruits lointains qui viennent du fond de l'Asie.

Il faudra bien cependant qu'elle s'y décide, le jour où un coup de tonnerre l'aura réveillée de son indifférence et avertie du danger.

Dès aujourd'hui, en effet, la situation est celle-ci :

Les Anglais et les Russes, en présence à Constantinople et en Afghanistan, se rapprochent peu à peu en extrême Orient. Les premiers sont solidement installés à Hong-kong; les seconds ont élevé au sud de la Sibérie orientale une ville presque inexpugnable : Vladivostock.

Un séjour suffisant m'a permis de me rendre compte de son importance et aussi de ses désavantages. La rade de Vladivostock est profonde et sûre. Une grande île située à l'entrée n'en permet l'accès que par deux passes. Le pays est

montagneux. Les hauteurs en sont toutes garnies de batteries puissantes. Malheureusement la mer gèle en hiver, de sorte qu'une flotte ne pourrait, en cette saison, ni entrer ni sortir. Les Russes se sont rendu compte de ce vice radical, et ils ont aussitôt songé à s'étendre au sud. La Corée leur livrerait d'excellents ports, ouverts en toute saison. Ces ports, les Russes les connaissent et ne cessent d'y jeter des regards de convoitise.

La Corée forme un État indépendant d'un caractère particulier. Elle possède un souverain, tributaire, il est vrai, de la Chine, mais absolument national. Enfin, et surtout, elle ne s'est pas encore départie de sa méfiance obstinée, farouche, à l'égard des étrangers, c'est-à-dire des Européens. Telle est à cet égard l'hostilité de ce pays primitif qu'en

1881 il fut impossible à un vaisseau de l'escadre française d'accomplir la mission, purement scientifique cependant, de visiter et relever une partie des côtes coréennes. Partout la population s'opposa au débarquement. Il résulte de cet isolement opiniâtre que l'hydrographie de ces parages est imparfaitement connue. Or, les îles et les rochers en rendent la navigation des plus périlleuses. On ne peut s'aventurer dans les eaux de la Corée qu'avec une extrême prudence, en ayant soin d'y jeter la sonde à tout instant. Au cours de ces explorations difficiles, rien n'est plus curieux que le spectacle des bandes d'énormes souffleurs, troublés dans leur quiétude, et s'enfuyant effarés, en lançant des trombes d'eau formidables.

La Corée, malgré son hostilité aveu-

gle, peut-être à cause même de cette hostilité, n'a pas cessé de servir d'objectif aux ambitions slaves. Lorsque, tout récemment, le différend entre la Chine et la Russie fut réglé par une transaction définitive, la première pensée du Cabinet de Saint-Pétersbourg fut d'utiliser les vingt-six vaisseaux de guerre qui croisaient dans les eaux de la Chine et du Japon. Cette puissante escadre se trouvait sous le commandement en chef de l'amiral Lessofski, investi des pleins pouvoirs du Czar. Quelles furent à ce moment les instructions de l'amiral? Comme il est à craindre qu'il n'en révèle jamais la teneur, il faut se contenter de simples hypothèses; mais il en est une infiniment probable: — l'occupation de vive force des côtes de la Corée. — Quoi qu'il en soit, au

moment où l'amiral russe prenait ses dispositions pour agir, un événement imprévu l'arrêta court. Le Czar venait de succomber au détestable attentat de mars 1881. Les projets de la Russie sur ce point de l'extrême Orient se trouvèrent, sinon abandonnés, du moins ajournés.

Quelque discrétion qu'on eût mis à les élaborer, ils avaient transpiré assez pour répandre bientôt une inquiétude vive chez les Japonais. La Corée au pouvoir des Russes, c'était en effet la puissance moscovite aux portes mêmes du Japon, et ce voisinage constituait une menace permanente de danger. Le meurtre du Czar venait de détourner ce danger momentanément : il s'agissait quand même de prendre une résolution. Deux partis se formèrent en Corée : le premier dirigé par le roi, favorable aux étrangers;

le second, représenté par plusieurs ministres, et beaucoup plus fort que le premier, leur était hostile. Seul de toutes les puissances, le Japon avait une ambassade résidant à Séoul. — L'ambassadeur japonais avait pour mission de tâcher de convertir les Coréens à l'ouverture de leur pays. « En permettant à tous les Européens de venir chez vous, leur répétait-il constamment, vous neutraliserez l'influence exclusive des Russes, vous empêcherez les Russes de s'emparer de votre pays. » Les deux partis coréens tinrent pour et contre cette proposition ; une mission coréenne fut même envoyée au Japon, afin d'étudier les progrès accomplis depuis qu'il avait ouvert ses portes aux étrangers. Mais le parti hostile à l'ouverture du pays l'emporta, et son premier soin fut

de se venger de ceux qu'il considérait comme les auteurs du conflit.

A la suite d'une émeute qui prit les proportions d'une révolution, les treize personnes composant l'ambassade japonaise furent massacrées.

L'indignation fut vive : les Japonais hâtèrent des préparatifs de guerre, résolus à tirer satisfaction de ce crime. Alors les Coréens se comptèrent, prirent peur et promirent tout ce que les Japonais exigèrent. Ceux-ci envoyèrent aussitôt à Séoul une ambassade nouvelle, escortée de mille hommes de troupes, destinés à la protéger constamment contre le retour d'une insurrection. Les Coréens durent accepter cet envoi humiliant qui plaçait chez eux une garnison étrangère. Ils n'étaient pas au bout : dès que les Chinois apprirent ce qui se

passait, ils firent valoir leurs droits de suzeraineté sur la Corée et décidèrent l'envoi à Séoul de deux mille hommes de troupes. En sorte qu'à l'heure actuelle, les Chinois et les Japonais se trouvent en présence, s'observant et attendant.

Il ne me reste plus qu'à examiner l'éventualité plus ou moins proche d'une guerre entre la Chine et le Japon, guerre dont les conséquences peuvent devenir très-graves, soit qu'elles amènent la défaite du Céleste Empire, soit qu'au contraire elles anéantissent l'œuvre, toute neuve encore, de l'organisation militaire du Japon d'après les principes européens.

Déjà, antérieurement à l'incident de la Corée, il s'en est fallu de peu que la guerre entre les deux nations voisines n'éclatât. Voici à quel propos.

La partie sud du Japon est bordée de

quelques petites îles qui, de temps immémorial, subissaient le tribut de la Chine. Les Japonais avisèrent un jour que la population des Liou-kiou (c'est le nom de ces îles) appartenant à la même race et parlant à peu près le même langage qu'eux, formait partie intégrante du Japon. Ils firent main basse sur ces îles et en prirent possession. Les Chinois protestèrent avec énergie, mais à ce moment leur différend avec les Russes n'était pas encore arrangé, et ils durent se contenter d'une réclamation platonique. Quand ils eurent enfin signé avec la Russie le traité de Kouldja, ils revinrent à la charge, mais sans plus de succès. A la vivacité des pourparlers qui suivirent, on put croire un instant la guerre imminente. Il n'en a rien été jusqu'à ce jour : cependant on aurait tort

de croire cette éventualité à jamais détournée. Les fils de Confucius ont la rancune longue comme la mémoire, ils ne se pressent jamais, n'oublient rien et savent attendre patiemment une occasion favorable. Cette guerre, qui couve peut-être sourdement, éclaterait tout à coup, que je n'en serais nullement surpris. Quelle en serait l'issue ? C'est ce qu'il convient d'examiner, en s'appuyant sur les données les plus probables, résultant d'exemples antérieurs.

Une première question se pose tout d'abord : les Chinois ont-ils profité de la leçon que l'armée anglo-française leur infligea en 1860? — Oui et non.

Quoique voisins, les Chinois, par tempérament, par goûts, par mœurs, diffèrent essentiellement des Japonais. On a pu voir, dans les pages qui précèdent,

que le métier des armes a toujours été au Japon la marque de la noblesse, et que les guerriers seuls y ont de tout temps obtenu le respect. Tout au contraire, en Chine, le soldat, ou ce qui y ressemble, est un objet de mépris. Qui dit : « mandarin militaire », dit mandarin d'un ordre tout à fait inférieur. Le lettré, l'homme qui a passé des examens, est seul estimé des Chinois. Le soldat leur apparaît comme un être ignorant, grossier, sans valeur. C'est pourquoi, en Chine, les coolies seuls sont soldats. Cette façon de juger n'a pas varié chez les Chinois. Néanmoins, la cruelle expérience de 1860 les a fait réfléchir, et leur premier soin, après la paix conclue, fut d'organiser aussi solidement que possible l'armement défensif de leur pays.

La Chine a cette ressemblance avec

la France moderne : elle possède un gouvernement essentiellement centralisateur. Pékin est le point d'où tout rayonne, et les vice-rois, gouverneurs de province, tremblent devant un ordre venu de la capitale. La défense de Pékin devait être et fut nécessairement l'objet des premières préoccupations du gouvernement. Comme construction et matériel, il faut reconnaître qu'il n'a point perdu son temps. Sur les conseils, d'après les indications et les plans d'ingénieurs tant européens qu'américains, des forts nombreux s'élevèrent rapidement sur le Peï-ho; une flottille de canonnières fut chargée d'empêcher, le cas échéant, un débarquement dans le golfe de Péchili. A Fonchow, un ingénieur français construisit un arsenal de premier ordre, d'où sortent aujourd'hui des

vaisseaux capables de tenir la haute mer. Les Chinois, qui sont aussi riches que les Japonais sont pauvres, ont en outre fait acheter ou construire en Angleterre des croiseurs à grande vitesse. Tout cela mérite certainement considération, tout cela a sa valeur. Des forts, des vaisseaux, des canons, c'est bien : mais des marins, mais des soldats, c'est mieux, — et les Chinois n'en ont pas.

Dans le nord du Céleste Empire, on entend parler souvent de l'armée du général Tso. Cette armée existe-t-elle ? — On a le droit d'en douter. Le général se trouve actuellement à Pékin : quant à son armée, j'ai vainement essayé de la découvrir. Je ne suis parvenu à rencontrer dans la capitale chinoise que les archers tartares. Tous les matins, ces archers vont, hors des murs, se livrer à des

exercices de tir. Mais en fait de soldats armés de fusils européens, je n'en ai pas vu un seul.

A Tien-tsin, même désillusion. On vous vante les soixante-dix mille hommes du vice-roi Li-hong-tchang, tous armés, soi-disant, à l'européenne. J'ai tenu à vérifier cette assertion. Je suis allé aux renseignements, j'ai consulté toutes les personnes les mieux en situation de savoir l'exacte vérité : partout la réponse a été la même. Il en est de la fameuse armée du vice-roi comme de celle du général Tso : elle n'existe qu'en rêve.

Soyons juste, pourtant : j'ai fini par constater l'existence, l'organisation, de deux mille cinq cents hommes, véritablement armés à l'européenne. Ces soldats, cela va sans dire, étaient tous des coolies. Mais il convient d'ajouter quel-

ques détails qui en diminuent singulièrement la valeur et le prestige. Le vice-roi devait rendre visite, dans le quartier européen, à un ministre étranger de passage à Tien-tsin. Un vice-roi chinois ne peut, sans manquer à sa dignité, se dispenser d'une escorte imposante. Celui-ci avait donc racolé environ cinq cents coolies avec ordre de le suivre. Cette troupe présentait le coup d'œil le plus désordonné. Tous les hommes marchaient à la débandade, et la manière aussi variée qu'hétéroclite dont ils tenaient leurs armes indiquait de leur part une complète ignorance des principes les plus élémentaires de l'exercice.

D'où provient cette négligence, ce mépris ? L'explication sera courte : les Chinois se savent riches, ils comptent sur leur or. Vienne une guerre, ils se

disent qu'avec la seule promesse d'une haute paye, ils se procureront très-vite une armée de mercenaires européens et américains. Quant à une marine, les déserteurs des navires de commerce, ils n'en doutent pas, leur fourniront plus de matelots qu'ils n'en auront besoin. Un précédent tout récent les encourage dans cette conviction : durant la guerre du Chili et du Pérou, l'artillerie de cette dernière puissance était servie par des déserteurs européens, embauchés au moyen de promesses brillantes, qui probablement n'ont pas été tenues après la victoire des Chiliens. Les Chinois comptent faire comme les Péruviens. Reste à savoir si une armée de mercenaires européens et américains, lors d'une guerre déclarée par la Chine au Japon, ne réussirait pas à avoir raison

de l'armée japonaise, très-brave sans doute, mais initiée d'hier seulement aux procédés militaires adoptés en Europe et en Amérique.

Là est le problème : je crois que les Japonais feront sagement de n'en point précipiter la solution. Certes, leur situation est aujourd'hui meilleure qu'elle n'a jamais été. Leur pays, très-montagneux, leur assure des moyens de défense naturels. L'armée japonaise est en voie de progrès constants. Mais il importe qu'ils ne se laissent pas entraîner de sitôt à des idées d'ambition et de conquêtes extérieures. Une tâche non moins grande, non moins profitable que la réorganisation militaire, leur reste à accomplir : la réorganisation de leurs finances, la construction de routes dans l'intérieur du pays, mettant le gouverne-

ment en communication rapide, directe, avec toutes les provinces, permettant ainsi les transactions commerciales, la perception des impôts, en un mot, le fonctionnement régulier de l'administration. Telle est l'œuvre préalable que le Japon devra accomplir avant de s'attaquer à un voisin, assurément inférieur en initiative, en activité, en courage même, mais assez riche pour acheter des défenseurs.



APPENDICE

ÉTAT ACTUEL DE L'ARMÉE

§ 1

DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale de l'armée japonaise comprend :

1° Le grand état-major général,
2° Le ministère de la guerre,
3° L'inspection générale permanente.

GRAND ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Sa mission, en temps de paix, consiste dans l'organisation, la répartition et les mouvements des troupes ; en temps de guerre, dans la mobilisation de l'armée et la direction des opérations.

Le chef du grand état-major général est un général de division, ayant sous ses ordres un autre général du même rang ou un général de brigade.

Le grand état-major général est divisé en quatre services principaux :

1° *Service de l'armée de l'Est.*

Le service a pour chef un colonel ; il comprend tout ce qui a trait aux divisions territoriales de l'Est (Scudaï et

Tokio), à la garde impériale, aux écoles et établissements militaires.

2° *Service de l'armée du Centre et de l'armée de l'Ouest.*

Chef de service : un colonel. Ce service comprend tout ce qui concerne les divisions territoriales du Centre (Nagoya, Osaka) et celles de l'Ouest (Hiroshima et Koumamoto).

3° *Service général.*

Direction : un lieutenant-colonel. Ce service comprend cinq bureaux affectés aux divisions ci-après :

Géographie et statistique ;
Imprimerie, publications ;
Traductions ;

Topographie ;
Bibliothèque et archives.

A la tête de chaque bureau est placé un chef de bataillon ou un chef d'escadrons.

4° *Service de la télégraphie militaire.*

Il comprend deux détachements de troupes spéciales, formant un effectif de deux cents hommes, non compris les cadres.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Les attributions du ministère de la guerre consistent :

1° A prescrire les mesures nécessaires à l'exécution des ordres du grand état-major général ;

2° A s'assurer de l'exécution de ces mesures et à en rendre compte;

3° A fournir le personnel et le matériel des différents services.

Le ministre de la guerre est un général de division.

Il est assisté d'un vice-ministre, qui est général de brigade, et dont la fonction équivaut à celle de chef d'état-major général.

Le *Cabinet* du ministre de la guerre a pour chef un colonel, et se compose, en outre, de six officiers.

Service du ministère. — Ils sont au nombre de cinq :

1° Service des affaires générales. — Directeur : un général de brigade.

Le service comprend huit sections ainsi réparties :

Correspondance générale ;
Recrutement ;
Écoles militaires ;
Législation ;
Récompenses ;
Archives ;
Publications ;
Traductions.

A la tête de chaque section est placé un chef de bataillon ou un chef d'escadrons.

2° Service de l'infanterie et de la cavalerie. — Chef de service : un colonel.

3° Service de l'artillerie. — Chef : un colonel. — Deux sections : l'une affectée au personnel, l'autre au matériel.

4° Service du génie. — Organisé exactement comme le précédent.

5° Service de l'intendance. — Directeur : un intendant général.

Ce service, divisé en quatre sections, comprend : l'habillement, le casernement, l'armement, les substances, les hôpitaux, les ambulances, la comptabilité, frais de route, solde, etc., etc.

Personnel du ministère. — Tout le personnel des différents services et bureaux est choisi dans les corps de troupes. Il comprend aussi des employés civils.

INSPECTION GÉNÉRALE PERMANENTE

L'empire du Japon comprend six grandes divisions territoriales et trois inspections, soit une inspection par deux divisions territoriales.

Chaque inspecteur général permanent est un général de division.

En temps de paix, les inspecteurs généraux sont chargés des inspections an-

nuelles. Ils servent d'intermédiaire entre les corps de troupes de leurs subdivisions et le ministère de la guerre et le grand état-major général.

En temps de guerre, ils prennent le commandement du corps d'armée formé par les deux divisions territoriales placées sous leur surveillance en temps de paix.

Les trois inspections sont ainsi dénommées :

1° Inspection de l'Est, — comprenant les divisions territoriales de Tokio et de Scudaï.

2° Inspection du Centre, — comprenant les divisions territoriales de Nagoya et d'Osaka.

3° Inspection de l'Ouest, — comprenant les divisions territoriales de Hiroshima et de Koumamoto.

Les trois inspecteurs généraux ont pour résidence Tokio. Leurs états-majors se composent, chacun, de quatre officiers. Deux de ces généraux sont chargés de la direction des écoles et des établissements militaires.

§ 2

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE

L'état-major général comprend :

1 maréchal ;
9 généraux de division ;
11 généraux de brigade.

Il n'existe pas de corps d'état-major spécial,

Les officiers de toutes armes sont détachés pour faire ce service.

Un seul officier, capitaine dans l'armée japonaise[1], porte aujourd'hui le titre

[1] M. Osaka.

exceptionnel d'officier d'état-major : c'est un ancien élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr et de l'École d'application d'état-major de Paris.

Cet officier est attaché à la personne du chef du grand état-major général.

§ 3

ARMÉE ACTIVE

1° *Infanterie.*

L'infanterie comprend :

2 régiments de la garde à 2 bataillons[1] ;
14 régiments de ligne à 3 bataillons.

Les bataillons sont organisés à 4 compagnies, les compagnies à 4 sections.

Chaque compagnie comprend :

---

[1] La garde impériale réside tout entière à Tokio.

Un capitaine,
Deux lieutenants,
Deux sous-lieutenants,
Un sergent-major,
Un sergent-fourrier,
Huit sergents,
Seize caporaux,
Huit clairons.

En temps de paix, les effectifs, cadres compris, sont :

Dans la garde : 192 hommes par compagnie ;

Dans la ligne : 184 hommes.

Ces effectifs, exacts pour la garde, sont inférieurs pour la ligne aux chiffres réels.

Les adjudants-majors sont lieutenants.

Ils sont *montés,* comme les officiers supérieurs.

Le service médical comprend un médecin-major par régiment, et un médecin par bataillon. Les médecins-majors sont également *montés*.

L'*administration* est confiée à un officier par bataillon, ayant sous ses ordres des sous-officiers comptables.

En temps de guerre, les effectifs s'augmentent d'un chef de bataillon par régiment, d'un médecin par bataillon, et, par compagnie, d'un sous-lieutenant et d'un nombre de réservistes suffisant pour porter l'effectif à 260 hommes, cadres compris.

2° *Cavalerie.*

La cavalerie comprend :

Un escadron de la garde,

Un escadron de ligne (tous deux à quatre pelotons)[1].

L'escadron de la garde, en temps de paix, se compose de 189 hommes (cadres compris); l'escadron de ligne, de 144 hommes.

Voici les cadres de l'escadron :

1 capitaine,
2 lieutenants,
2 sous-lieutenants,
1 médecin,
1 vétérinaire,
5 officiers d'administration,
1 adjudant sous-officier,
1 maréchal des logis chef,
1 maréchal des logis fourrier,

[1] Il ne faut pas être surpris de la faible proportion de cette arme. Le pays est toujours très-accidenté, et les vallées presque toutes en rizières ne permettent pas à la cavalerie de manœuvrer. Toutefois, le jour où les Japonais voudraient porter la guerre à l'étranger, ils pourraient se trouver fort gênés.

1 maréchal des logis chargé des écuries,
8 maréchaux des logis,
16 brigadiers,
1 brigadier-trompette,
4 trompettes,
1 brigadier infirmier.

En temps de guerre, l'escadron s'augmente d'un sous-lieutenant, d'un médecin, d'un vétérinaire, et du nombre de réservistes nécessaire pour porter l'effectif à 200 hommes (cadres compris).

En outre, les officiers reçoivent un cheval supplémentaire.

3° *Artillerie.*

L'artillerie comprend :

2 batteries de campagne, formant la division d'artillerie de la garde ;

6 batteries de montagne, formant 3 divisions de ligne.

Soit, dans la garde : une batterie par bataillon ; et dans la ligne : deux batteries par deux ou trois régiments d'infanterie. Chaque batterie est à 6 pièces.

Sur le pied de paix, chaque division de deux batteries est commandée par un chef d'escadrons, lequel a sous ses ordres :

1 lieutenant adjudant-major,
1 médecin,
1 vétérinaire,
1 officier d'administration,
1 adjudant.

Ces officiers ne sont pas compris dans les cadres des batteries.

Voici ces cadres :

1 capitaine commandant,

1 capitaine en second,
2 lieutenants,
1 sous-lieutenant,
1 maréchal des logis chef,
1 maréchal des logis fourrier,
6 maréchaux des logis,
1 maréchal des logis, chargé des écuries et de l'armement,
1 sous-chef artificier,
12 brigadiers,
6 artificiers.

Il y a, en outre, trois trompettes par batterie, et un médecin et un vétérinaire par batterie détachée.

Tous les cadres, brigadiers compris, sont *montés*.

Les effectifs sont :

Sur le pied de paix : de 157 hommes pour les batteries de la garde ;

De 144 hommes pour les batteries de campagne;

De 138 hommes pour les batteries de montagne.

Sur le pied de guerre, les officiers reçoivent chacun un cheval supplémentaire, les batteries de campagne sont augmentées d'environ 20 hommes, et les batteries de montagne d'environ 30.

Il n'existe pas de *train d'artillerie*[1].

4° *Génie.*

Les troupes du génie comprennent :

1 compagnie de la garde,

6 compagnies de ligne,

Formant 3 bataillons à 2 compagnies.

[1] L'artillerie de côte n'est pas encore formée. Des détachements d'artillerie de ligne desservent les forts dans les rades et rendent les saluts d'usage aux navires étrangers.

Sur le pied de paix, les cadres des compagnies sont ainsi composés :

1 capitaine,
2 lieutenants,
2 sous-lieutenants,
1 médecin,
1 vétérinaire,
1 officier d'administration,
1 sergent-major,
8 sergents,
1 sergent d'armement,
12 caporaux,
1 caporal d'infirmerie,
4 clairons.

Les officiers et le sergent-major sont *montés*.

Deux compagnies, formant bataillon, ont de plus :

1 chef de bataillon,

1 lieutenant adjudant-major,
1 adjudant,
2 fourriers.

Les effectifs sont, en temps de paix :

De 196 hommes pour la compagnie de la garde ;

De 153 hommes pour les compagnies de ligne.

En temps de guerre, les effectifs sont portés à 200 hommes.

5° *Train des équipages.*

Le train des équipages militaires comprend :

1 compagnie de la garde,
6 compagnies de ligne.

Sur le pied de paix, la compagnie se compose ainsi ;

1 capitaine,
1 lieutenant,
2 sous-lieutenants,
1 médecin,
1 vétérinaire,
1 officier d'administration,
1 maréchal des logis chef,
1 maréchal des logis fourrier,
4 maréchaux des logis,
1 maréchal des logis, chargé des écuries,
8 brigadiers,
1 brigadier-trompette,
1 brigadier-infirmier,
4 trompettes,
56 cavaliers,
56 chevaux de trait,
28 chevaux de selle.

En temps de guerre, on accorde deux

chevaux au capitaine, et l'on ajoute à l effectif :

1 médecin,
1 vétérinaire,
20 hommes,
20 chevaux de trait.

6° *Administration.*

L'armée japonaise n'a point de troupes d'administration. Il est subvenu à ses différents besoins par des entrepreneurs civils.

7° *Intendance.*

Le corps de l'intendance comprend des officiers assimilés aux divers grades de l'armée.

8° *Service de santé.*

Même règlement que le corps de l'intendance.

9° *Service vétérinaire.*

Les vétérinaires composant ce service sont, en partie, assimilés aux grades des officiers, jusqu'à celui de commandant. Une partie sert sans assimilation.

10° *Gendarmerie.*

C'est la création la plus récente de l'armée du Japon. Le décret l'ordonnant est du 11 mars 1881. Il sera ultérieurement formé un corps de gendarmerie par division territoriale, mais on n'a encore organisé que la gendarmerie de Tokio.

Elle comprend :

1 bataillon à 6 compagnies.

L'état-major du bataillon est ainsi composé :

1 lieutenant-colonel, commandant;
1 capitaine adjudant-major,
1 médecin,
1 officier d'administration,
1 adjudant sous-officier,
1 sergent et 3 caporaux d'administration,
2 brigadiers secrétaires.

L'effectif d'une compagnie comprend :

1 capitaine,
4 lieutenants ou sous-lieutenants,
1 sergent-major,
20 sous-officiers,
40 brigadiers,
200 gendarmes.

L'effectif complet du bataillon est de 1,612 hommes, dont 34 officiers ou assimilés, 378 sous-officiers, brigadiers et assimilés, et 1,200 gendarmes.

Le recrutement de la gendarmerie s'opère parmi les soldats d'élite de toutes les armes.

§ 4

EFFECTIFS

Sur le pied de paix, la garde impériale comprend :

Infanterie. .	4 bataillons. . . .	3,160	hommes.
Cavalerie . .	1 escadron.. . . .	190	»
Artillerie . .	1 division.	340	»
Génie	1 compagnie.. . .	196	»
Train	1 compagnie. . .	84	»
	Total. . .	3,970	hommes.

Pour les troupes de ligne, l'effectif sur le pied de paix se décompose ainsi :

Infanterie : 14 rég. à 2,270 h., soit. .	31,780	h.
Cavalerie : 1 escadron.	144	»
Artillerie : 3 divisions à 390 h., soit. .	870	»
A reporter. . .	32,794	h.

Report.	32,794 h.
Artillerie : 3 divisions de montagne à 280 hommes, soit. . . .	840 »
Génie : 3 bataillons à 310 hommes . .	930 »
Train des équipages : 6 compagnies à 84 hommes.	504 »
Total.	35,068 h.

RÉCAPITULATION

Garde impériale..	3,970 h.
Armée de ligne.	35,068 »
Total général. . . .	39,038 h.

Il convient cependant de ne point prendre ce chiffre au pied de la lettre. Les effectifs n'étant pas complets, surtout dans la ligne, l'armée japonaise ne comprend, en réalité, présents sous les armes, que 35,000 hommes environ.

§ 5

RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE

On a vu ailleurs que l'armée de terre japonaise se divise en *armée active,* en *réserve de l'armée active*, en *armée territoriale* et en *armée nationale.*

Il n'y a de constitué actuellement que l'*armée active* et la *réserve.* L'établissement des contrôles de l'*armée territoriale* est en voie de formation.

La réserve de l'armée active est destinée à compléter l'effectif de guerre et à fournir des dépôts permettant de former, au besoin, des bataillons de marche.

Cette réserve comprend environ dix-

huit mille hommes, qui pourraient immédiatement grossir l'armée active et porter à 53,000 hommes l'effectif du pied de guerre, non compris les dépôts et les services auxiliaires.

Quant aux ressources dont bénéficieraient, en cas de danger pressant, l'*armée territoriale* et l'*armée nationale,* il est facile de s'en faire une idée par les chiffres suivants.

Le dernier recensement de la population du Japon a donné 33,625,600 habitants, dont 6,762,000 hommes de 17 à 40 ans, en état de porter les armes.

§ 6

ARMEMENT

1° *Infanterie.*

L'arme actuelle de l'infanterie est le fusil Enfield Snyders, de fabrication anglaise. Il sera probablement remplacé par le fusil Mourata, en cours de fabrication en ce moment, au Japon même. M. Mourata est un colonel de l'armée japonaise. Son système se rapproche du système Beaumont.

2° *Cavalerie.*

La cavalerie, l'artillerie et le train

sont armés de la carabine Spencer et du sabre.

L'escadron de la cavalerie de la garde porte la lance et le sabre.

3° *Batteries.*

Les batteries de service sont composées de pièces de l'ancien système français, 4 et 12 de campagne et 4 de montagne.

La réserve des arsenaux comprend deux batteries de canons Krupp et un grand nombre de pièces et de mitrailleuses de divers modèles.

En outre, on étudie activement des systèmes nouveaux, à la hauteur des progrès de l'artillerie, et dont la fabrication puisse, comme celle du fusil Mourata, être exécutée au Japon même.

§ 7

AVANCEMENT — DÉCORATIONS

Les grades, depuis celui de sous-lieutenant jusqu'à la dignité de maréchal, sont les mêmes que dans l'armée française.

On ne peut atteindre la dignité de maréchal qu'après avoir commandé en chef devant l'ennemi.

Le seul maréchal actuellement en fonction est le prince Arisongawa-noméa, qui commanda en chef l'expédition contre la révolte de 1877.

Son prédécesseur dans la dignité était précisément celui qui se mit à la tête de

cette révolte : le maréchal Saïgo. Nous avons raconté comment il se tua, pour ne pas tomber vivant entre les mains du vainqueur.

L'avancement a lieu à l'ancienneté et au choix.

L'Empereur nomme les officiers généraux.

§ 8

SOLDE — PENSIONS — RETRAITE GRATIFICATIONS, ETC., ETC.

1° *Solde.*

La solde des soldats japonais est relativement plus forte que celle des officiers.

En effet, chaque fantassin touche comme argent de poche 5 cents par jour, soit environ 15 centimes de notre monnaie ; en outre, l'État verse à l'ordinaire 7 cents et un litre de riz par jour et par homme.

La proportion est d'une irrégularité visible; car :

Un sous-lieutenant d'infanterie touche, par mois, 22 yens, équivalant à 66 francs ;

Un capitaine en premier : 52 yens, soit 156 francs;

Un colonel : 187 yens, soit 561 francs.

En dehors de ces chiffres figurent, il est vrai, les indemnités de logement, frais de route, etc., et aussi les gratifications que l'Empereur accorde pour services rendus à sa personne ou au pays.

Si l'on considère, d'ailleurs, que le Japonais est sobre et que sa nourriture se compose exclusivement de riz et de poisson, on comprend que la solde, en elle-même, suffit à ses besoins. Elle sera cependant augmentée prochainement :

un nouveau tarif est à l'étude. La cause de cette augmentation est la baisse de valeur qu'a subie récemment le papier-monnaie, par suite d'une émission exagérée. Le yen, qui doit valoir 5 francs, est tombé jusqu'à 3 francs. Dans ces conditions, la solde ne représente plus ses chiffres nominatifs, et l'on a décidé de faire droit aux réclamations légitimes de l'armée.

2° *Retraite.*

Elle s'obtient, pour les officiers et sous-officiers, après quinze années de service, et elle est réglée proportionnellement à la solde.

Les simples soldats ont droit à la retraite à l'âge de quarante-cinq ans, dont vingt-cinq ans de service : elle est de 70 yens par an, soit environ 210 francs.

3° *Pensions.*

Les femmes et les enfants des soldats morts ou estropiés au service ont droit à une pension ; les femmes jusqu'à leur mort, les enfants jusqu'à leur vingtième année.

§ 9

HABILLEMENT

1° *Vêtement.*

Pour la grande tenue :

Tunique en drap bleu foncé à deux rangées de boutons, avec galons de grade en or ou en argent pour les officiers, en laine pour les sous-officiers ou caporaux ;

Pantalon droit, de même couleur que la tunique ;

Culotte de même couleur pour la cavalerie, l'artillerie et le train.

La couleur de la bande du pantalon ou de la culotte, et du collet ou des parements de la tunique, fait reconnaître les armes :

Rouge : infanterie (gendarmerie comprise) ;

Vert : cavalerie ;

Jaune : artillerie ;

Blanc : génie ;

Bleu : intendance, service de santé, et train.

2° *Coiffure.*

Elle consiste dans la casquette, de forme russe, pour toutes les armes, avec turban, rouge pour les troupes de la garde et jaune pour les troupes de ligne, à l'exception de celui de la gendarmerie, qui est vert.

Le képi, forme française, est la coiffure réglementaire de tous les officiers. La casquette, du même modèle que celle de la troupe, décorée d'une étoile d'or sur le turban, est autorisée pour les prises d'armes et la tenue journalière.

3° *Insignes.*

L'Empereur seul porte les aiguillettes en or.

Les officiers employés au service d'état-major les portent en soie jaune ;

Les officiers de semaine, en soie rouge ;

Les officiers de gendarmerie, en soie verte.

4° *Tenue.*

La tenue de jour est portée par les officiers en pelisse noire à galons noirs,

et par les hommes en veste avec le col à la couleur de l'arme. L'été, tenue blanche pour tous.

Les généraux portent le pantalon à double bande blanche et le turban blanc à la casquette. En grande tenue de service : culotte blanche et bottes vernies.

5° *Chaussure.*

On vient de voir que les généraux portaient la botte. La cavalerie, l'artillerie et le train la portent également, en cuir fauve. Les officiers montés, de même, avec harnachement pareil.

La chaussure des officiers ordinaires consiste dans le soulier et la guêtre noire (en campagne, ils portent le sac de cuir noir comme les hommes).

L'infanterie porte le soulier et la guê-

tre grise, et cette chaussure, il faut le constater, lui est insupportable. Cela tient à ce qu'elle est absolument contraire aux habitudes du pays.

Les Japonais, dans le peuple surtout, ignorent l'usage du soulier. Les paysans, qui servent principalement au recrutement, n'ont jamais connu que la sandale en paille tressée, de sorte qu'ils endurent des souffrances réelles quand ils sont obligés de chausser le soulier européen.

J'ai pu remarquer souvent que non-seulement les détachements, revenant d'une marche, laissaient derrière eux d'innombrables traînards, mais que, de plus, la moitié des hommes restés dans le rang boitaient affreusement.

Assurément, on ne pourrait laisser au soldat japonais la sandale de paille.

Par suite de l'habitude déplorablement routinière qu'ont les Japonais de couper les bambous à quelques pouces de terre et en sifflet, les malheureux obligés de marcher sur ces espèces de tessons de bouteilles pendant les manœuvres, s'estropieraient infailliblement. Mais je ne crois pas qu'il soit possible non plus de maintenir l'obligation du soulier, qui, en temps de guerre, rendrait impossible une marche forcée, et même, pour tout dire, n'importe quelle marche un peu longue.

Je me permettrai d'émettre un avis : pourquoi ne pas adopter la chaussure si commode, si aisée et si solide en même temps, en usage dans les régiments anglais qui gardent la frontière du Kachmir ? Cette chaussure est tout simplement un morceau de cuir qui entoure le pied et en prend rapidement la forme.

Ce morceau de cuir présente ce triple avantage d'être doux, de ne pas blesser et de préserver des pierres et des morceaux de bois. Le régiment des guides, aux Indes, est aussi chaussé de cette façon. Je crois savoir, du reste, que cette question commence à préoccuper l'administration militaire, et qu'on étudie les moyens de la résoudre au mieux des intérêts de l'armée.

§ 10

REMONTE

Un seul dépôt de remonte existe au Japon : ce dépôt, annexé à l'école de dressage, est dirigé par des officiers de cavalerie hors cadres.

Les écuries, l'infirmerie et les manéges sont bien organisés.

Le service de remonte est pratiqué par des commissions qui se rendent tous les ans dans l'intérieur du pays et achètent le nombre de chevaux nécessaires. Ces chevaux sont ordinairement âgés de quatre ans : ils coûtent en moyenne 50 yens.

J'ai parlé plus haut du cheval japonais, de ses qualités et de ses défauts. Je dois ajouter ici que, pendant notre expédition de Chine, en 1860, les chevaux japonais achetés pour l'artillerie française rendirent de bons services, car ils sont sobres et durs à la fatigue.

De plus, les chevaux japonais croisés avec les chevaux arabes qui furent envoyés au Taïcoun par l'empereur Napoléon III ont donné d'excellents résultats.

Au moment où paraît cette étude sur le Japon militaire, nous apprenons que l'envoi d'une nouvelle mission militaire française vient d'être officiellement sollicité par le gouvernement japonais.

FIN.

TABLE

APPENDICE.

ÉTAT ACTUEL DE L'ARMÉE.